

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 64

MONTREAL, LE JEUDI 16 MARS 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## La chute de la maison Salinas

L'extraordinaire feuilleton politique mexicain n'en finit pas de nous étonner et de nous en apprendre sur les mœurs politiques au sud du Rio Grande. Avec l'arrestation pour complicité de meurtre du frère de l'ancien président Carlos Salinas de Gortari, héros du miracle économique mexicain, l'imbricatio politico-familial entourant l'assassinat, en mars 1994, de l'ancien candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) Luis Donaldo Colosio et celui, en septembre, du secrétaire général du PRI Jose Francisco Ruiz Massieu frappe la classe dirigeante de déshonneur public et ébranle le système du «parti-État» à la mexicaine.

Celui par qui le scandale arrive est Raul Salinas de Gortari, frère aîné de l'ancien président. Cerveau présumé du complot pour assassiner Jose Francisco Ruiz Massieu, son ancien beau-frère, il aurait agi pour assouvir une vengeance personnelle, vider une querelle politique ou régler un litige financier. Ou peut-être les trois à la fois: argent, famille et pouvoir, éternel cocktail des affaires ténébreuses.



Sylviane Tramier

Dans le rôle du prince déchu, Carlos Salinas de Gortari. Il avait acquis à l'échelle internationale une réputation de grand leader et il avait gagné le respect de ses pairs. Il incarnait le décollage économique du Mexique, cité comme l'exemple de la réussite des économies en émergence. Les capitaux américains affluaient vers Mexico et M. Salinas était un des favoris pour accéder à la fonction convoitée de premier directeur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui succède au GATT.

Un revers de fortune aussi subit que bizarre a frappé cet homme de 46 ans. Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, il quittait en pleine gloire son poste de président du Mexique, son prestige à peine terni par une dernière année difficile comprenant notamment une insurrection paysanne armée dans le sud du pays et l'assassinat de son dauphin désigné pour être le candidat du PRI aux élections présidentielles. Trois mois plus tard, M. Salinas a dû retirer sa candidature à la direction de l'OMC, entamer une grève de la faim — très vite interrompue — pour laver son honneur et, finalement, quitter son pays pour «un temps indéterminé» en ce qui a tout l'air d'un exil aux États-Unis.

La disgrâce de Carlos Salinas de Gortari est le résultat d'une féroce lutte de clans au sein du PRI. Bien que les deux premières enquêtes sur l'assassinat de Luis Donaldo Colosio l'ait attribué au geste d'un déséquilibré, ayant agi tout seul, les Mexicains n'ont guère été convaincus et ils ont toujours flairé le complot politique. L'assassinat six mois plus tard du numéro deux du PRI, Jose Francisco Ruiz Massieu, a confirmé les soupçons.

Ici l'affaire se corse et s'embrouille quelque peu. C'est Mario Ruiz Massieu, frère de la deuxième victime et ancien ministre adjoint de la Justice dans le gouvernement Salinas, qui avait été chargé d'enquêter sur l'assassinat de son propre frère. Deux mois plus tard, il quittait le PRI et accusait les dirigeants du parti de faire obstruction à son enquête. Mario Ruiz Massieu est aujourd'hui à son tour accusé d'avoir protégé Raul Salinas, frère de l'ancien président. Il a été arrêté aux États-Unis alors qu'il s'appretait à prendre un vol à destination de l'Europe.

Pour faire bonne mesure, l'intrigue comporte aussi quelques comparses: un responsable de la sécurité du candidat Colosio, incarcéré pour avoir menti au sujet des circonstances de la mort de son patron; un ancien député du PRI en fuite, accusé d'avoir trempé dans l'assassinat de Jose Francisco Ruiz Massieu et soupçonné d'être lié à un cartel mexicain de la drogue; un entraîneur de chevaux de course, sous les verrous pour sa présumée implication dans le complot.

L'actuel président mexicain Ernesto Zedillo, choisi par l'ancien président Salinas pour lui succéder, a nommé un nouveau ministre de la Justice, membre de l'opposition du Parti d'action national (PAN). L'enquête sur les deux assassinats, que l'on croit désormais liés, a été confiée à un procureur spécial qui a pour mandat de tout reprendre depuis le début.

Cela a déjà produit des résultats. En particulier l'arrestation mouvementée de Raul Salinas qui rompt avec une certaine tradition voulant que la famille des anciens chefs de l'État mexicain soit intouchable. «Personne n'est au-dessus de la loi», a averti le président Zedillo, promettant de mener jusqu'au bout les enquêtes sur les assassinats politiques.

Le ministère mexicain de la Justice a publié au début du mois un communiqué selon lequel rien ne permet d'affirmer que l'ancien président Salinas soit mêlé à ces règlements de comptes sanglants. Mais touché de près dans son propre clan familial, Carlos Salinas a sans doute compris qu'il valait mieux quitter le pays, évitant sans doute un affrontement politique majeur avec l'actuel président Zedillo.

Celui-ci reste maître d'un terrain encombré de gravats, laissés par le séisme politique qui a entraîné la chute de Carlos Salinas.

CULTURE

Le dossier du TNM débloqué  
PAGE B 8



L'ÉCONOMIE

Groupe Transcontinental misera sur le CD-ROM  
PAGE B 2



POLITIQUE

Le commissaire de l'ADQ en Abitibi blâme son parti  
PAGE A 4

## Purge à la SRC

La télévision française de Radio-Canada se départira de 750 de ses 2005 employés d'ici avril 1997

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

La télévision française de Radio-Canada devra se départir, d'ici au 1<sup>er</sup> avril 1997, de 750 de ses 2005 employés, soit plus de 37 % de ses effectifs. C'est ce qu'a annoncé hier la patronne de ce secteur, Michèle Fortin, dans sa première communication publique depuis le choc des compressions budgétaires. S'adressant d'abord aux employés de la maison, puis

aux journalistes, Mme Fortin a par ailleurs réitéré son intention de maintenir le cap: «Nous choisissons de rester une télévision généraliste, populaire et centrale», a-t-elle déclaré. L'option de la transformation en une télévision plus spécialisée, «de type PBS ou Radio-Québec», est donc écartée, a-t-elle indiqué.

«La SRC a encore une influence importante dans la culture populaire, a-t-elle plaidé.

Ceci dit, la vice-présidente de la télévision française, qui a émaillé ses propos de «soyons réalistes» et «il ne

faut pas se faire d'illusions», n'a pas caché que «l'exercice sera difficile», «l'aventure périlleuse». D'ailleurs, Mme Fortin ne sait pas encore où elle ira puiser tous ces millions qu'Ottawa lui réclame.

La situation est d'autant plus difficile que les chiffres fournis hier sur les compressions demeurent des hypothèses, dans la mesure où Mme Fortin ignore si les deux télévisions et les deux radios qui composent la Société

VOIR PAGE A 8: PURGE

## Surchauffe en Espagne



PHOTO AP

ENVIRON 100 000 personnes ont marché hier dans les rues de Vigo, dans le nord-ouest de l'Espagne, pour protester contre la saisie par le Canada du chalutier espagnol qui a pêché du turbot au large de Terre-Neuve. Un dialogue se pointe toutefois dans l'horizon trouble de ce conflit canado-européen. Les deux parties ont convenu de se rencontrer aujourd'hui à Bruxelles pour débloquer les pourparlers. Nos informations en pages A 4 et A 5.

## L'Acadie, entre l'intérêt et la solidarité

Des Acadiens contestent la décision d'appuyer le NON à la souveraineté du Québec

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a souhaité, mardi, que les Québécois votent NON au référendum sur la souveraineté. Il y a un mois, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) avait formulé le même vœu. Michel Venne a séjourné quelques jours en Acadie en février, où il a cherché à comprendre pourquoi ceux qui appuyaient le OUI au référendum de 1980 demandent aux Québécois de voter NON en 1995.

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

On m'a dit que c'était l'Acadie qui avait changé. Qu'une nouvelle génération d'Acadiens, plus instruits, rompus aux affaires et au commerce, tenaient désormais une place prépondérante dans les organisations acadiennes. Que ces gens-là avaient damé le pion aux autonomistes des années 1970, qui rêvaient d'une province acadienne et d'un pays québécois.

Cette réalité expliquerait en grande partie pourquoi les Acadiens du Nouveau-Brunswick, qui s'étaient rangés dans le camp du OUI en 1980, demandent cette fois-ci aux Québécois de voter NON au référendum sur la souveraineté.

«Ce n'est plus le même genre de nationalisme qui fait vibrer les cordes acadiennes, dit le vice-président de L'Assomption Vie, l'un des navires amiraux de l'économie acadienne avec ses 400 millions \$ d'actifs, Yvon Fontaine. Nous sommes passés du nationalisme culturel au nationalisme économique.»

Cette fois-ci, les intérêts matériels ont prédominé sur le romantisme. Les Acadiens, qui ont bâti des entreprises à l'intérieur du système fé-

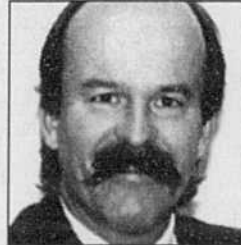
déral canadien, haussé leur niveau de vie et accru leur niveau d'instruction, voient les choses froidement et se disent qu'il n'y a aucune raison pour laquelle les Acadiens, qui croient que le fédéralisme canadien et la présence du Québec dans la fédération les a bien servis, se priveraient de le dire cette fois-ci.

Jusqu'en 1990, ils avaient préféré s'en abstenir. Lors de la Commission Bélanger-Campeau, celui qui était alors président de la SAANB, Réal Gervais, était resté neutre, se bornant à souhaiter une meilleure collaboration entre le Québec et les Acadiens.

Aujourd'hui doyen du Collège communautaire de Bathurst, M. Gervais n'a pas changé d'avis.

«C'est évident, dit-il, que la présence du Québec au sein de la fédération canadienne est un plus. Être fédéraliste, c'est dans l'intérêt de notre communauté. Mais devrait-on inciter les Québécois à dire NON à leur destinée? Je ne pense pas», a-t-il conclu.

Pour cette raison, M. Gervais croit que la position rendue publique en février par la SAANB sur le référendum québécois pourrait être à nouveau débattue à l'assemblée généra-



«Qui dit que le fédéralisme est notre seule garantie?», demande Jean-Marie Nadeau

VOIR PAGE A 8: ACADIE

VOIR AUSSI EN PAGE A 6  
■ L'éditorial de Lise Bissonnette

Santé et services sociaux

## 2200 lits et 12 000 emplois en moins pour la région métropolitaine

MARC THIBODEAU  
LE DEVOIR

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre souhaite sabrer plus de 2200 lits et 12 000 emplois afin de remodeler de fond en comble le réseau de la santé dans la région métropolitaine.

C'est ce qui ressort d'un document dont *Le Devoir* a obtenu copie, dans lequel l'organisation propose un plan de reconfiguration détaillé qui vise à réduire le budget global du réseau montréalais de quelque 200 millions \$ au cours des trois prochaines années.

L'initiative de la régie, qui s'inscrit dans la foulée de la politique de croissance zéro annoncée à l'automne dernier par le gouvernement québécois, doit être étudiée ce soir lors d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration. Il s'agit en fait d'une proposition qui fera par la suite l'objet d'une consultation publique élaborée.

Les auteurs du document soulignent d'entrée de jeu que l'organisation actuelle des services est «mise en déséquilibre à cause de l'effet combiné des changements dans les besoins et les attentes de la population, de l'évo-

Le corps médical serait largement épargné par le processus

VOIR PAGE A 8: SANTÉ

## Québec entend criminaliser l'excision

La Commission des droits de la personne n'hésitera pas à poursuivre les responsables de mutilations génitales

KONRAD YAKABUSKI  
LE DEVOIR

La Commission des droits de la personne du Québec lance une mise en garde catégorique à l'endroit des parents qui feraient exciser leurs filles, les avertissant qu'ils pourraient faire face à des poursuites en justice de sa part.

Hier, la CDPQ a vigoureusement condamné cette pratique — qui se ferait de façon clandestine au Québec — et a stipulé qu'elle n'hésitera pas à poursuivre les responsables directs de telles mutilations génitales. Ceux qui en auraient fait la demande seraient également tenus responsables.

«Les mutilations sexuelles faites aux femmes constituent une atteinte illicite à l'intégrité de la personne, qui engage la responsabilité de tous ceux et celles qui y ont participé», a affirmé la Commission dans un avis juridique rendu public hier.

Rejetant de façon explicite les arguments de certains intervenants à ce sujet, la CDPQ affirme que le droit à la liberté de religion ne peut être aucunement invoqué afin de justifier l'excision d'une fillette. Cette pratique consiste en l'ablation complète ou partielle du clitoris, tandis que dans le cas d'une infibulation, qui accompagne souvent l'excision, l'orifice vaginal est cousu. Pratiques courantes dans certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient, ces interventions extrêmement douloureuses visent à supprimer la libido, à assurer la fidélité des femmes ou à empêcher les viols.

Le droit à la liberté de religion ne peut être aucunement invoqué afin de justifier l'excision d'une fillette

VOIR PAGE A 8: EXCISION

INDEX MÉTÉO

- Agenda .....B6
- Avis publics .....B4
- Classées .....B5
- Culture .....B7
- Économie .....B2
- Éditorial .....A6
- Le monde .....A5
- Mots croisés .....B4
- Les sports .....B5



Montréal  
Nuageux avec éclaircies. 30 % de possibilité d'averses.  
Max: 13



Québec  
Nuageux. 30 % de possibilité d'averses.  
Max: 7  
Détails en A 2

LES ACTUALITÉS

Lorraine Pagé critique l'inertie des péquistes

NORMAN DELISLE PRESSE CANADIENNE

Québec — Tout en demeurant souverainiste, la présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Lorraine Pagé, critique sévèrement le gouvernement du Parti québécois dans plusieurs dossiers.

Ainsi, Mme Pagé a dit «s'expliquer mal» que le gouvernement péquiste retarde après le référendum la tenue du large débat qu'il a promis d'organiser sur les finances publiques.

«On nous dit que la situation des finances publiques est dramatique. Si la situation est dramatique, je ne comprends pas qu'on en parlera aux calendes grecques. Quand on a un problème, on s'en occupe au moment où le problème se pose», a déclaré Mme Pagé à l'ouverture d'une réunion des 300 membres du conseil général de la centrale syndicale.

Mme Pagé a cité une récente déclaration de la présidente du Conseil du trésor, la ministre Pauline Marois, qui a reporté après le référendum le débat public promis par son gouvernement.

«Il y a assez d'éléments pour nous permettre de faire maintenant une réflexion sur les dépenses publiques et dégager les perspectives pour se sortir du pétrin», a dit Mme Pagé.

Ce débat pourrait même aider la cause souverainiste en dégageant «une vision plus claire de l'impact du budget fédéral sur les finances publiques québécoises».

«On continue à payer le même



Lorraine Pagé

montant à Ottawa mais on retire moins pour continuer à faire les choses dont on doit s'occuper», a rappelé la présidente syndicale.

Mme Pagé a aussi sommé le gouvernement péquiste de préciser «dans les meilleurs délais» quel sort il réserve à la loi 102, qui permet à l'État de récupérer 1 % de la masse salariale de ses employés, notamment en leur coupant deux jours de paye par année.

L'attitude du gouvernement dans ce dossier «sera un des éléments déterminants» pour l'évolution des discussions que la CEQ a accepté d'entreprendre avec l'État sur la tâche de travail des employés du secteur public.

Autre dossier qui soulève les critiques de la CEQ: le retard du ministre de l'Éducation, Jean Garon, à convoquer les états généraux de l'éducation.

La réserve faunique des Laurentides, chasse gardée des Hurons à l'automne

LOUIS-GILLES FRANCOEUR LE DEVOIR

Les Hurons-Wendat vont monopoliser l'essentiel de la réserve faunique des Laurentides pour y chasser l'original l'automne prochain, en vertu d'une entente que Québec vient de signer.

Cette entente «temporaire», qui ne couvre que la prochaine saison de chasse, pourra être renouvelée indéfiniment par le gouvernement si l'Assemblée nationale avale un projet de loi allant dans le même sens, parrainé par le ministre de l'Environnement et de la Faune, Jacques Brassard. Ce projet de loi permettrait en effet à Québec de favoriser les autochtones en leur accordant des droits de chasse particuliers dans des territoires bien précis pour qu'ils y pratiquent leurs activités dites «traditionnelles» ou des pêches et chasses de «subsistance».

En vertu de l'entente signée par Québec et les Hurons-Wendat, le 21 février, les autochtones de cette bande et leurs familles pourront chasser l'original entre le 6 et le 13 octobre dans un territoire constitué de 48 zones de chasse dans la réserve des Laurentides, juste au nord de Québec. Ils ne pourront toucher qu'en partie aux secteurs Croche-

McCormick, du Lac Brûlé et des Portes de l'Enfer, dont certains sont administrés par la Société québécoise des établissements de plein air (SEPAQ). Les chasseurs non autochtones doivent payer le prix fort pour utiliser ces quelques territoires. Rien ne dit dans l'entente intervenue quel prix devront acquitter les autochtones pour assumer leur part de la gestion des espèces en cause.

Cette entente a déclenché une salve de protestations dans les milieux cynégétiques québécois, qui dénoncent cette entente comme un retour à un système de privilèges, comme celui qu'avait combattu le Parti québécois dans les années 70.

Le président de la Fédération québécoise de la Faune (FQF), Claude Lamoureux, et le président de la Fondation de la faune du Québec, Léo-Paul Quintal, estiment que les autochtones peuvent pratiquer leurs activités traditionnelles dans les forêts publiques du Québec, comme tout autre Québécois, en famille ou autrement, sans qu'il soit nécessaire de leur réserver des territoires en exclusivité.

Les Hurons-Wendat ont obtenu un jugement de la Cour suprême du Canada, il y a quelques années, qui reconnaissait la valeur du traité de Mur-

ray. Ce dernier leur accordait le droit de pratiquer leurs «activités traditionnelles» dans un vaste territoire, qui couvre l'essentiel du contrefort des Laurentides, y compris la réserve. Mais la Cour n'a jamais défini ce qu'étaient ces activités traditionnelles ni affirmé, soutient la FQF, qu'elles nécessitent un régime légal différent de celui imposé aux autres chasseurs au nom de la conservation des espèces et de l'équité sociale.

Un ancien haut dirigeant de la FQF, très près du Parti québécois, a qualifié hier sous le couvert de l'anonymat de «club privé ethnique» cette initiative gouvernementale.

«Il y a eu des clubs privés américains et anglophones. Il y a maintenant des clubs autochtones», résume-t-il, à son avis, d'une politique «jelly fish» qu'il attribue au mot d'ordre gouvernemental «d'acheter la paix à tout prix dans certains dossiers chauds».

Selon l'entente divulguée officiellement hier, les chasseurs hurons ne prélèveront que des originaux mâles mais ils obéiront à des règles définies dans un code de pratique élaboré par la bande, qui contrôlera, notamment en lieu et place des agents de conservation, les faits et gestes de ses membres.

L'ex-premier ministre Regan dans de beaux draps Seize chefs d'accusation pèsent contre lui, dont celui de viol

Bedford, Nouvelle-Écosse (PC) — La GRC a porté 16 chefs d'accusation contre l'ex-premier ministre Gerry Regan de la Nouvelle-Écosse, y compris celles de viol, d'enlèvement et de tentative de viol.

Les accusations ont été portées à l'issue d'une enquête de 17 mois sur divers incidents qui remonteraient jusqu'en 1956.

Agé de 67 ans, M. Regan avait à plusieurs reprises nié les allégations faites à son encontre.

Il a comparu devant le tribunal, hier, en compagnie de son avocat, Eddie Greenspan.

Me Greenspan s'est objecté à une demande de la Couronne qui réclamait que M. Regan dépose son passeport et ne quitte pas la Nouvelle-Écosse.

Le juge Ross Archibald, de la Cour provinciale, a donné raison à Me Greenspan et a accepté que les accusations ne soient pas lues durant l'audience et soient plutôt déposées au dossier.

L'ex-premier ministre est demeuré assis pendant la procédure, l'air profondément déprimé, en compagnie de sa femme et de deux de ses filles.

«De cet homme, vous devez comprendre une chose, a dit Me Greenspan à la sortie du tribunal. Il sera présent pour se défendre et sa famille sera à ses côtés.»

M. Regan, qui est père de six enfants, a été premier ministre libéral de 1970 à 1978 et, à titre de député fédéral, a occupé plusieurs ministères entre 1980 et 1984, sous les premiers ministres Pierre Trudeau et John Turner.

Il vit maintenant à Bedford, près de Halifax. Il travaille comme lobbyiste.

La GRC avait annoncé, en octobre 1993, avoir amorcé une enquête sur une plainte portée contre M. Regan pour inconduite à caractère sexuel. Les allégations portaient sur des incidents qui s'étaient produits durant les années 70.

En mars de l'an dernier, l'émission Fifth Estate du réseau CBC faisait état d'autres incidents semblables impliquant M. Regan.

On avait alors diffusé des entrevues réalisées avec trois femmes — l'une d'entre elles avait été page à l'Assemblée néo-écossaise, la seconde était commis au ministère des Finances et la dernière était à la recherche d'un emploi — qui affirmaient que M. Regan s'était livré à des gestes non sollicités, en caressant notamment leurs seins et en introduisant sa langue dans leur bouche.

Le réseau CBC affirmait avoir rencontré plus d'une douzaine de femmes qui prétendaient que M. Regan leur avait touché les seins, les avait embrassés ou les avait caressées, alors qu'il occupait le poste de premier ministre.

Six mois après la transmission de l'émission, l'avocat de M. Regan, George MacDonald, de Halifax, entreprenait une poursuite en libelle, soutenant que la réputation de son client «était virtuellement détruite».

La poursuite en libelle demeure, mais aucune date n'a été fixée pour les audiences, a récemment admis Me MacDonald.



Gerry Regan

Greenpeace Québec milite aussi pour le français

LOUIS-GILLES FRANCOEUR LE DEVOIR

Greenpeace Québec a réclamé hier des excuses publiques de son pendant canadien, Greenpeace Canada, qui a tenu mardi une conférence de presse en anglais seulement à Ottawa.

Non seulement les journalistes francophones n'ont eu aucun porte-parole à se mettre sous le micro au cours de cette conférence de presse, au cours de laquelle Greenpeace Canada a pris fait et cause pour le gouvernement fédéral dans la guerre du turbot, mais certains porte-parole anglophones les ont référés à Greenpeace Belgique pour des entrevues en français!

Inutile de dire que la section québécoise de Greenpeace la mal pris, d'autant plus que sa direction a été informée 15 minutes avant la conférence de presse de la position de son pendant canadien, a précisé hier Johanne Filion, porte-parole québécoise.

Les commentaires de certains médias ont d'ailleurs pris pour cible, indistinctement, les deux organisations nationales de Greenpeace alors que la section québécoise, qui a obtenu de haute lutte son autonomie depuis deux ans, casquait, en réalité, pour «l'erreur» de l'organisation torontoise.

«Nous n'avons pas apprécié l'erreur de notre partenaire canadien, a dit Mme Filion, qui n'a pas respecté les besoins en information des francophones québécois et canadiens.» Depuis 1989, Greenpeace est pré-

sent au Québec, pratique et informe autant en français qu'en anglais.

«Il est inadmissible qu'encore aujourd'hui, au Canada, on oublie l'existence du français alors que les ressources existent et sont largement disponibles», a commenté François Tanguay, le directeur intérimaire québécois.

Ce dernier a souligné que toute l'équipe de la nouvelle organisation québécoise est francophone de souche et parfaitement bilingue. Même si son champ d'action se limite au Québec, a précisé M. Tanguay, il arrive souvent que la section québécoise intervienne comme porte-parole au niveau canadien dans des dossiers comme les pêcheries et la guerre du turbot.

Greenpeace Québec s'est d'autre part félicité de voir «enfin» le gouvernement canadien batailler en faveur de la protection des stocks de poissons.

«Nous fondons beaucoup d'espoir, a précisé Mme Filion, sur la nouvelle fermeté du Canada et nous espérons qu'elle survivra à la conférence internationale de New York, le 27 mars», alors que l'Organisation des Pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO) fera le point sur les pêcheries.

Rappelant les dizaines de «guerres du poisson» que se livrent entre eux les Européens depuis des années sur toutes les mers du globe, la porte-parole de Greenpeace s'est demandé «combien de guerres faudrait-il pour que la communauté internationale adopte une vraie politique de conservation des stocks, avec des inspections et des règles efficaces?»

Le coroner Bouliane fait l'objet d'une enquête

KATIA GAGNON PRESSE CANADIENNE

Québec — Le coroner Marc-André Bouliane nie formellement être membre du conseil d'administration d'une compagnie qui vendrait à Cuba des autobus scolaires québécois, jugés dangereux par le coroner lui-même dans un rapport l'an dernier.

Hier, en réponse aux questions de l'opposition, le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard a indiqué avoir institué une enquête sur le coroner Bouliane, qui serait un des trois membres du conseil d'administration de la compagnie Lagarto, constituée le 8 août dernier, qui vendrait en territoire cubain des autobus scolaires usagés en provenance du Québec.

Le ministre Ménard a précisé avoir demandé une enquête dès «le lendemain du moment où j'ai appris ces faits», a-t-il précisé.

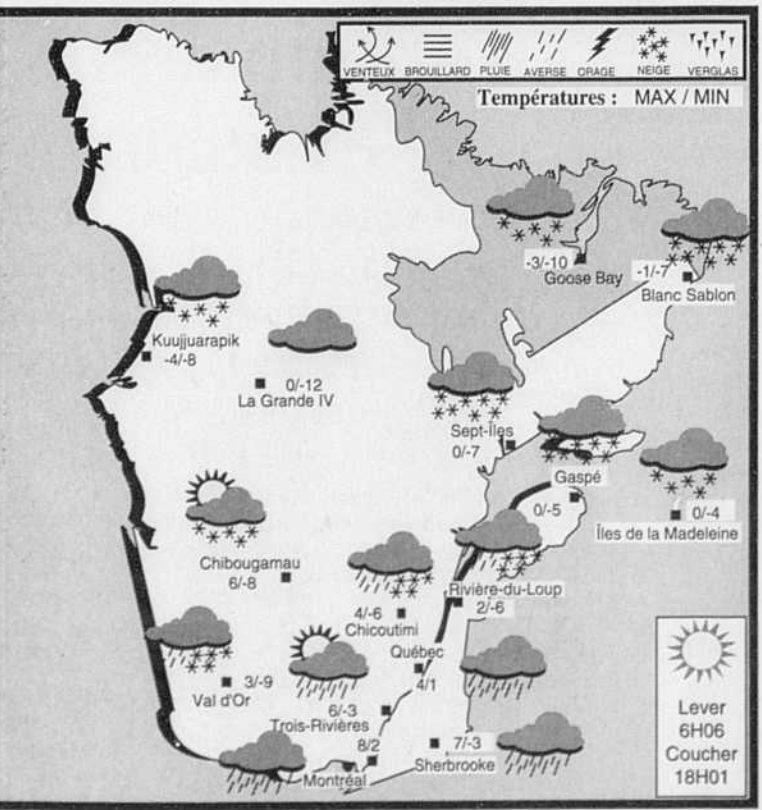
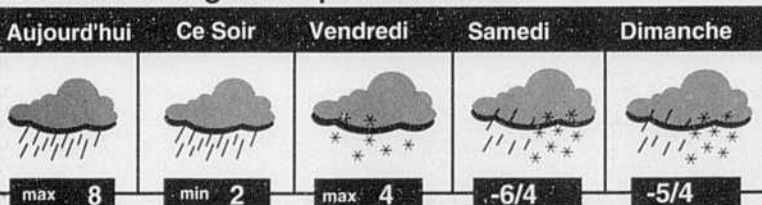
Rejoint chez lui, le coroner Bouliane nie absolument tout. «Je ne suis ni actionnaire, ni administrateur d'aucune compagnie. Tout ça est faux», a-t-il lancé d'emblée. «Je tombe de ma chaise», a-t-il ajouté.

Membre du conseil d'administration, André Gilbert a confirmé hier que M. Bouliane ne siège pas au conseil de Lagarto. Le coroner Bouliane a décliné l'invitation de diriger Lagarto quelques jours après l'avoir acceptée. Voilà pourquoi le nom de Marc-André Bouliane apparaît dans certains documents notariés en 1994 et l'identifiant comme membre du conseil d'administration, a expliqué M. Gilbert.

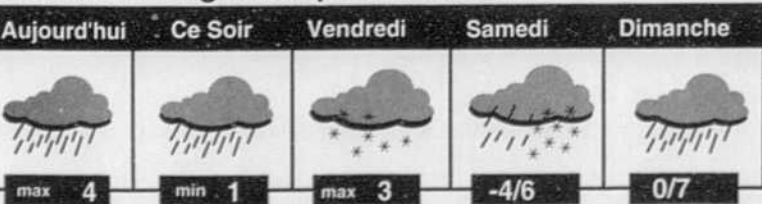
Contredisant à nouveau le ministre, M. Bouliane indique qu'il occupe encore ses fonctions de coroner. «Je travaille toujours comme coroner. Je suis toujours coroner-enquêteur dans 54 dossiers de noyades et dans quatre dossiers d'accidents miniers», dit-il.

LA MÉTÉO

Prévision à long terme pour Montréal



Prévision à long terme pour Québec



Prévision à long terme pour OTTAWA



Ménard surveille les motards

Québec (PC) — Le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard a affirmé, hier, que la Sûreté du Québec investit beaucoup d'énergie pour tenter de faire échec aux bandes de motards dont les activités criminelles et les règlements de comptes pour le contrôle du commerce de la drogue

se sont accrues ces derniers jours.

«Nous prenons des mesures spéciales, a déclaré le ministre à son entrée au conseil des ministres, tous les derniers incidents sont analysés scrupuleusement. On est en mesure de voir qu'elles sont les bandes impliquées dans les attentats.»

Advertisement for 'La rue n'est pas un jeu!' featuring a board game graphic and contact information for the Refuge des jeunes de Montréal.

L'Hôtel-Dieu de Québec pourra céder ses droits sur les fortifications

SERGE LAPLANTE LE DEVOIR

Québec — La signature imminente d'une entente entre la Corporation de l'Hôtel-Dieu de Québec et le ministère du Patrimoine canadien pourrait bien relancer le vieux dossier de la mise en valeur de l'Îlot de l'Arsenal.

Le conseil des ministres a en effet adopté, le 8 mars dernier, un décret (numéro 287-95) autorisant la Corporation de l'Hôtel-Dieu de Québec à céder au gouvernement fédéral un droit réel d'emphytéose sur certaines de ses propriétés immobilières de l'Îlot de l'Arsenal, une sorte de ruine historico-industrielle située au cœur de l'arrondissement historique du Vieux-Québec.

Ce décret vient confirmer l'entente intervenue à la suite de longs pourparlers, dont la dernière ronde a été amorcée au printemps dernier entre l'Hôtel-Dieu et le gouvernement du Canada. L'entente porte sur la location, par convention emphytéotique d'une durée de 42 ans, de certains terrains et de la section des fortifications de Québec dont l'Hôtel-Dieu est propriétaire. Ces derniers ouvrages, identifiés comme la tenaille des Nouvelles Casernes et une partie du demi-bastion du coteau de la Potasse, surplombent la rue Saint-Vallier.

Le fédéral offrirait au départ de louer ces ouvrages pour une somme symbolique. L'Hôtel-Dieu demandait plutôt 2 millions \$, histoire de rencontrer ses engagements (annulés depuis) dans le dossier du stationnement souterrain de 550 places, construit au coût de 17,2 millions \$ pour ses employés, qui devrait être livré en août prochain. On s'est finalement entendu pour 1 250 000 \$, a confirmé hier le directeur général de l'établissement, Julien Veilleux, somme qui sera affectée à la part de l'institution dans la construction de son futur centre de recherche en oncologie. L'Hôtel-Dieu s'est engagé pour

1,5 million \$ dans ce projet de 19,5 millions \$ qui devrait débuter à l'été.

On sait que Parcs Canada a dans ses cartons des projets de travaux, réalisables en plusieurs phases sur une période de huit à dix ans, évalués à environ 11 millions \$. La première phase consisterait à effectuer des fouilles archéologiques, la deuxième, à stabiliser cette partie des murs des fortifications, une tâche urgente et prioritaire évaluée l'an dernier à 6 ou 7 millions \$, et à démolir certains bâtiments et éléments de structure non essentiels. L'autre phase consisterait à reconstruire la Porte du Palais de manière à rétablir le lien piétonnier des fortifications de Québec, qui s'étirent déjà sur 4,5 km, et de compléter, du point de vue de l'interprétation historique, la problématique militaire du Vieux-Québec.

Et les Nouvelles Casernes?

L'entente intervenue ne concerne cependant pas la restauration des Nouvelles Casernes, un ensemble de bâtiments qui datent du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le sort de ces immeubles, pour lesquels on a déjà évoqué une transformation, avec des partenaires privés, en immeubles administratifs, est entre les mains d'un autre palier de gouvernement.

C'est le ministre de la Santé et des Services sociaux qui pilotait le décret au conseil des ministres, décret co-signé par le premier ministre, ministre de la Culture et des Communications Jacques Parizeau ainsi que par la ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Louise Beaudoin. C'est qu'en vertu de la Loi sur le conseil exécutif, de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ainsi que de la Loi sur les biens culturels, aucun organisme ne peut, sans avoir obtenu l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, céder un bien public ou modifier un bien situé dans un arrondissement historique.

# LE DEVOIR

# MONTREAL

Quartier Côte-des-Neiges

## La CECM accepte l'idée de construire une nouvelle école

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Le conseil des commissaires de la CECM (Commission des écoles catholiques de Montréal) a accepté hier soir le principe de la construction d'une nouvelle école primaire de 550 places dans le quartier Côte-des-Neiges à Montréal.

Cette demande avait été formulée officiellement la semaine précédente par le comité de parents de l'école Saint-Pascal-Baylon, qui connaît depuis plusieurs années de sérieux problèmes d'engorgement, dans un quartier pour lequel la CECM prévoit une croissance démographique continue d'ici cinq ans.

La commissaire du quartier, Afifa Maaninou, s'est montrée «agréablement surprise» de la décision unanime des commissaires. La résolution prévoit des négociations avec le ministère de l'Éducation en vue d'une entente de financement pour la construction d'une nouvelle école dans le secteur nord-ouest de l'école Saint-Pascal-Baylon. Tout le monde convient que le ministère n'ac-

cordera pas nécessairement tout de suite le financement désiré et qu'il faudra négocier serré. Et Mme Maaninou ajoute que le conseil des commissaires devra ultérieurement étudier une solution temporaire pour désengorger cette école en septembre prochain.

### Reprise du Centre Parc-Extension

Le conseil des commissaires a également adopté une proposition voulant qu'on reprenne le Centre Parc-Extension pour subvenir aux besoins d'agrandissement de l'école Barthélemy-Vimont, dans le quartier Parc Extension, mais en acceptant le principe d'une cohabitation avec les organismes communautaires du quartier.

Ces organismes ont protesté la semaine dernière contre l'intention de la CECM de reprendre cet édifice loué à la Ville de Montréal, édifice qu'ils occupent depuis quelques années. Les organismes du quartier proposaient plutôt de reprendre le Centre Champagneur, jugé trop petit et moins fonctionnel par les parents.

Le commissaire du quartier, Roger Dominguez,

gardait confiance hier en la capacité des groupes communautaires et du comité de parents à terminer leur actuelle négociation sur les modalités de cette cohabitation dans le Centre Parc-Extension, mais des représentants de groupes communautaires se montraient plutôt déçus de cette décision hier.

Par ailleurs, la CECM étudiait toujours, hier en soirée, une proposition de refonte des fonctions des conseillers pédagogiques à la CECM, ainsi que leur répartition sur le territoire.

Un fort contingent de ces professionnels assistait au conseil pour suivre les débats, faisant valoir qu'en saupoudrant leur nombre sur le territoire, plusieurs postes pourraient disparaître.

La proposition permettrait en effet aux regroupements administratifs de distribuer l'année prochaine sur chacun de leur territoire respectif un certain nombre de conseillers pédagogiques, alors que dans deux ans ce sont les directions d'école qui auraient à gérer elles-mêmes les sommes accordées à cette fonction, ce qui ouvre la porte à ce que les directions d'école puissent utiliser les sommes à d'autres fins.

La menace des compressions

## Les associations de consommateurs exhortent l'État à ne pas les abandonner

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Les associations de consommateurs souhaitent que le gouvernement du Québec maintienne son implication dans le dossier de la consommation, malgré les compressions budgétaires qui ont été annoncées dans ce secteur.

Les associations de consommateurs réagissent en effet aux informations récemment diffusées, selon lesquelles les bureaux régionaux de l'Office de protection du consommateur seraient menacés de quasi-disparition.

Une coalition des associations de consommateurs du Québec, qui réunit 41 organismes à travers le Québec, a rendu publics hier les résultats d'un questionnaire faisant état des positions de 34 organismes du genre dans ce dossier. L'une des conclusions qui s'en dégagent est que l'on doit préserver l'équilibre entre, d'un côté, les consommateurs et les consommatrices et, de l'autre côté, les commerçants, les entreprises et l'État.

À l'heure actuelle, les associations de consommateurs, qui affirment offrir un service de grande importance, décrivent particulièrement le très haut niveau d'endettement des Québécois à faible revenu.

Selon elles, il revient à l'État d'adopter des lois et règlements adéquats en matière de consommation et de les faire respecter, en plus d'assurer l'innocuité et la qualité des produits offerts sur le marché. Ainsi, on comprendra que les associations de consommateurs s'opposent à ce que les entreprises privées les financent directement.

À cet égard, Francesca Dalio, re-

présentante de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec, a fait remarquer que les chercheurs universitaires étaient, de cette façon, de plus en plus financés par l'entreprise, compte tenu du désengagement de l'État. Cet état de fait, dit-elle, influence leur recherche finale.

Par ailleurs, les associations ont aussi établi certaines limites au partenariat. Dans les cas où le partenariat est possible, disent-elles, les ressources et les moyens des différents partenaires doivent être équitables. Aussi, les codes de pratique doivent avoir des mécanismes de recours efficaces, sans frais et facilement accessibles, et des sanctions doivent s'appliquer si on relève un manquement au code. Les associations de consommateurs demandent également de participer à l'élaboration de ces codes. Enfin, la coalition a déclaré que la régionalisation des activités de protection du consommateur devait s'accompagner de politiques de financement et tenir compte des disparités régionales, et qu'il importait quand même, dans ce contexte, de maintenir des structures nationales.

À titre d'exemple, Yves Nantel, de l'ACEF des Basses-Laurentides, a mentionné que 25 % du budget actuel de son organisme provenait de l'Office de protection des consommateurs et qu'il était actuellement autosuffisant dans une proportion de 55 %. En fait, dit-il, la situation des ACEF régionales est beaucoup plus précaire que celle des ACEF urbaines, ces dernières bénéficiant de fortes subventions de Centraide, organisme particulièrement important dans les régions de Montréal et de Québec.

À Longueuil

## 2270 citoyens bloquent un règlement d'emprunt

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

À la tête de Longueuil depuis quatre mois, l'administration municipale vient de rencontrer son premier obstacle d'envergure. Au cours des trois derniers jours, 2270 citoyens se sont prononcés contre un règlement d'emprunt de 630 000 \$ prévu pour des travaux de réfection de rues et trottoirs.

«C'est sûr que cela s'est déjà fait d'emprunter pour faire le ménage du printemps. Mais il faut s'arrêter. On est rendus trop endettés globalement pour laisser passer ça encore. Et les citoyens veulent de plus en plus que l'on resserre les cordons de la bourse. Il faut qu'il y ait une gestion plus réfléchie et plus saine», a déclaré hier la conseillère de l'opposition Sylvie Robidas qui se réjouit qu'il y ait eu autant de contribuables venus signer le registre à l'hôtel de ville.

Mme Robidas ainsi que ses collègues de l'Alliance de Longueuil ont formé la semaine dernière un front commun avec le Parti longueuillois et l'Association des propriétaires de Longueuil pour bloquer les intentions financières de l'équipe du maire Claude Gladu. Le groupe d'opposants estime que la Ville possède déjà les fonds nécessaires pour payer ses opérations courantes, d'autant plus que les travaux prévus reviennent à chaque printemps (pavage de rues, réparation des nids-de-poule, par exemple).

«C'est certain que l'on va respecter la volonté des gens, la volonté de la démocratie même si dans certains cas, elle est dirigée parce que l'opposition a sûrement fait un travail auprès des sympathisants, ce qui est tout à fait normal. La Ville va revoir l'ensemble des dossiers à caractère financier pour l'année 1995, revoir les priorités pour effectuer des travaux qui sont essentiels», a expliqué le

## Sa majesté recoiffée

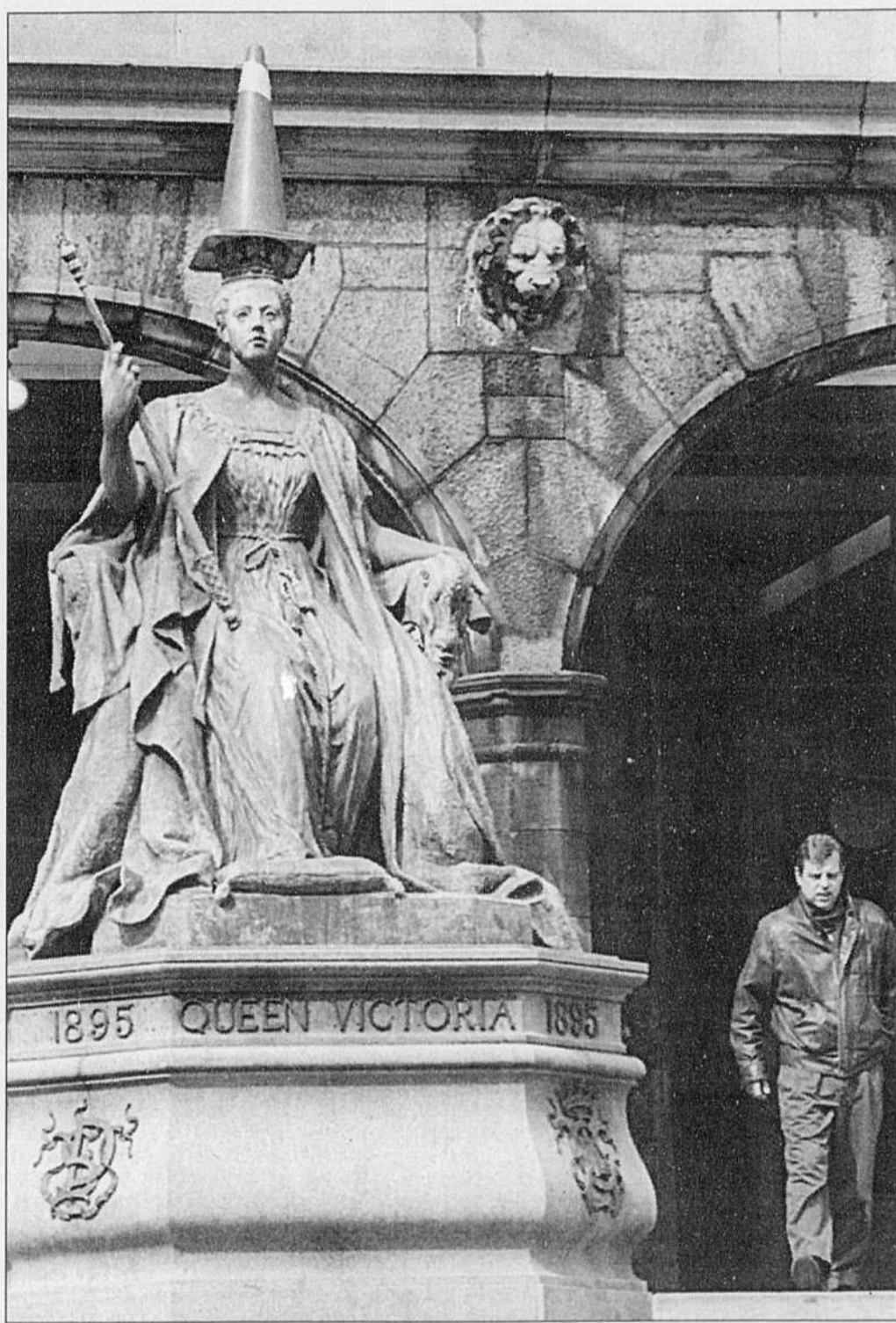


PHOTO JACQUES NADEAU

**LA REINE** Victoria a-t-elle été mise sous tutelle? En tout cas, hier matin, c'est l'impression que l'on pouvait avoir en longeant la rue Sherbrooke. Plus précisément, la faculté de musique de l'Université McGill. À midi, noblesse oblige, le «chapeau» des cols bleus avait été enlevé.

Human Life International

## Un congrès mal vu par la CEQ

PRESSE CANADIENNE

Québec — La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) demande au gouvernement d'intervenir face à la tenue à Montréal, en avril prochain, d'un congrès de la Human Life International, un groupe de militants

anti-avortement.

Le conseil général de la CEQ a adopté trois résolutions touchant ce congrès qui se tiendra dans la métropole du 19 au 23 avril 1995.

Une première résolution demande à la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, de «dénoncer publiquement l'idéologie véhi-

culée par Human Life International et d'intervenir auprès de l'Archevêché de Montréal afin qu'il se disocie des valeurs et de l'action proposées par cette organisation».

De plus, une seconde résolution demande à la ministre de la Condition féminine, Jeanne Blackburn, et

au ministre de l'Immigration, Bernard Landry, de «saisir l'Assemblée nationale d'une motion dénonçant les objectifs de cet organisme».

Enfin, le ministre de la Santé, Jean Rochon, est invité à «définir des orientations claires quant à la planification des naissances».



PHOTO JACQUES GRENIER

vice-président du comité exécutif, Serge Sévigny qui écarte la possibilité de faire un référendum. Cette option coûterait 500 000 \$.

M. Sévigny souligne toutefois que «l'année dernière, l'opposition était majoritaire (11 contre 10) et a voté un règlement d'emprunt de près d'un million \$ pour le même genre de travaux que l'on voulait faire cette année». «Pourquoi changer d'idée aujourd'hui? Cette année, l'opposition a voulu politiser le débat», a ajouté M. Sévigny.

Le vice-président a profité de l'occasion pour remettre en question le recours au registre comme moyen de contestation.

«Il faudrait que les autorités supérieures renvoient la formulation de la loi et permettent à ceux qui sont d'accord de s'exprimer aussi. Le gouvernement pourrait peut-être prendre en considération la possibilité d'instaurer un deuxième registre», a indiqué M. Sévigny.

LE DEVOIR

Le taux de criminalité a chuté à son plus bas niveau depuis 15 ans, l'année dernière à Laval (63 délits pour 1000 habitants), pendant que le taux de solution des délits criminels atteignait un niveau record de 27 %.

Le rapport annuel du service de police de Laval, déposé hier, révèle que Laval affiche le plus bas taux de criminalité parmi les municipalités de 100 000 habitants. Le nombre de

délits criminels enregistré à Laval a diminué de 7,6 % en 1994, alors que le nombre d'introductions par effraction est en baisse de 2000. Les vols qualifiés ont chuté de 20 %, alors que les vols d'auto, véritable plaie à Laval, ont diminué de 1400.

Autre bonne nouvelle pour les Lavallois, le taux global de solution du service de police est en hausse, passant de 20,26 % en 1992 à 28,75 % en 1993 et 33,35 % en 1994. Le directeur du service de police, Jean Marc-Aurèle, attribue ces bons résultats au perfec-

tionnement des policiers, à la «collaboration extraordinaire» des citoyens et aux divers programmes mis sur pied par la police au fil des ans.

«La performance enregistrée en 1994 n'aurait pas été possible sans la mobilisation de chacun des employés du service», a indiqué M. Marc-Aurèle en soulignant que chacun d'eux avait signé le rapport annuel.

La police a résolu 7442 dossiers en 1994, comparativement à 6656 l'année précédente.

## Laval paiera le prix fort pour ses services de communications

La Ville a décidé de faire appel à la firme National

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Les Lavallois risquent de voir la facture des services de communications externes retenus par l'administration municipale doubler cette année, mais ce n'est qu'en 1996 qu'ils pourront le constater.

Avec le départ la semaine dernière de la compagnie Promédia avec à sa tête Michel Fréchette, principal conseiller en communication du maire Gilles Vaillancourt, la Ville de Laval a décidé de faire appel dorénavant au cabinet de relations publiques National inc. Or, cette firme, qui est la plus importante du genre au Canada, a une grille tarifaire correspondant à ce statut.

Ainsi, les services des dirigeants de National coûtent 300 \$ de l'heure alors que ceux de Promédia se situaient à 130 \$ de l'heure. En situation de crise, les tarifs peuvent toutefois augmenter. Les attaques répétées des opposants au maire Vaillancourt pourraient d'ailleurs contribuer à cette hausse.

À l'hôtel de ville, deux jours de «recherche» auront été nécessaires avant de refuser de dévoiler les exigences financières de National. Aus-

si, il aura fallu 48 heures avant de convenir que les contribuables de Laval devront attendre la sortie des états financiers de 1995, soit au printemps 1996, pour connaître les impacts du choix de l'administration Vaillancourt.

Pour l'instant, la seule information disponible est la somme totale payée à Promédia en 1994, soit 337 129,49 \$. Pour ce qui est de 1993, année électorale à Laval, le responsable des relations publiques, Pierre-René De Cotret, devra poursuivre ses «recherches» une troisième journée.

De son côté, le président de National, Luc Beaugregard, qui a joint Le Devoir mardi depuis Toronto, sans que cet entretien n'ait été sollicité, souligne que le coût des services de son cabinet sont très compétitifs. «Les communications, c'est une fonction importante de gestion des entreprises, des grands organismes publics et des gouvernements. C'est une fonction incontournable et qui est très liée au régime démocratique lui-même», a renchéri M. Beaugregard.

La démocratie a-t-elle un prix? «On verra. Il n'a pas été question de cela jusqu'à maintenant», a-t-il conclu.

**LIBRAIRIE**  
**LE BOUQUIN**

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:  
- lois, règlements  
- livres administratifs, techniques  
- livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques acceptées.

395, Boul. Cartier, Laval  
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

## GRANDE CONFÉRENCE LA DÉPENDANCE AFFECTIVE

Howard M. Halpern, psychologue new yorkais, auteur du best-seller *Adieu*

Le vendredi 17 mars à 19 h 30, au pavillon 3200, Jean Brillant

Public: 15 \$ ; étudiants: 10 \$

Dans le cadre du Colloque 10<sup>e</sup> anniversaire du Certificat en toxicomanies de l'Université de Montréal

Conférence prononcée en anglais avec interprétation française simultanée

Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente  
Les Belles Soirées

Renseignements:  
343-6982

## LE DEVOIR

## POLITIQUE

Commission sur l'avenir du Québec

## Le commissaire de l'ADQ en Abitibi signe le rapport et blâme son parti

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

La décision de certains commissaires issus du Parti Action démocratique de ne pas signer le rapport de leur commission régionale sur l'avenir du Québec, tel que le rapportait *Le Devoir*, hier, a soulevé la critique, y compris au sein du parti de Mario Dumont.

Le commissaire Roger Saint-Pierre, qui représente l'ADQ à la commission de l'Abitibi, a ainsi fait volte-face. Il va signer le rapport de la commission, au lieu d'y annexer un *addendum* dans lequel il soulignait des manquements.

Dans la note qu'il a télécopiée hier matin au secrétaire de la commission, M. Saint-Pierre demande qu'on jette à la poubelle le texte de l'*addendum* qu'il avait soumis mardi. Il indique que sa position est « définitive » et ajoute: « Je me tiendrai debout une fois pour toutes. »

Il écrit que « le rapport de la commission sera unanime » et qu'il « l'endosse en entier car il reflète bien les propos entendus chez nous ».

Une dépêche de la Presse canadienne rapporte que M. Saint-Pierre s'est dit déçu que son organisation politique ne l'ait pas laissé libre d'apposer sa signature au rapport de la commission sans conditions. Il ajoute qu'il préférerait le cas échéant quitter le parti plutôt que d'entacher sa crédibilité et son intégrité. M. Saint-Pierre n'avait pas retourné les appels du *Devoir*, hier, au moment de mettre sous presse.

La veille, il avait fait parvenir un *addendum* dans lequel il déplorait que des considérations soient absentes du rapport. Il se disait « aussi convaincu qu'au début de la démarche que les Québécois ont envie et ont besoin de maintenir des liens significatifs avec nos partenaires canadiens ».

En apprenant la nouvelle, le conseiller de Mario Dumont, André Néron, a expliqué ce revirement par le fait que les commissaires « ont subi beaucoup de pression; il a décidé de rentrer dans le rang, il ne voulait pas être tenu à part ».

Par contre, le premier des 18 rapports de commissions à être rendu public, celui de la région de Chaudière-Appalaches, hier, ne portait pas la signature du commissaire ADQ, Benoît Aubé. Ce dernier a expliqué au *Devoir*, mardi soir, qu'il avait été placé dans une situation où il n'était pas prêt à le faire.

Il a admis avoir réussi à faire ajouter à la version initiale des éléments qu'il avait suggérés, sur la position de l'ADQ par exemple, mais que

d'autres n'ont pas été retenus. Il relate que la version finale du rapport lui a été remise à 2 heures du matin, le soir où le texte a été adopté par la commission, qu'il y manquait des éléments et qu'il n'a jamais eu le temps de soumettre un *addendum* avant la parution du document.

La présidente de cette commission, Danielle-Maude Gosselin, s'est déclarée « profondément choquée » de cette attitude. Elle y voit une « insulte à la liberté d'expression des commissaires », et rappelle que M. Aubé a eu le loisir de proposer des amendements au rapport.

Le président de la Commission de Laval, Philippe Garceau, un ancien libéral membre du comité Allaire, a déploré que la représentante de l'ADQ à Laval, Lucie Jobin, ait décidé de ne pas signer le rapport. « C'est une attitude partisane », dit M. Garceau.

Il réfute catégoriquement l'affirmation de Mme Jobin selon laquelle plus on lit le rapport, plus il est péquiste. « Mme Jobin devra fournir des explications. Je suis dépassé. Le rapport n'est pas péquiste. Il reflète ce qu'on a entendu. Il n'est pas biaisé », dit-il.

Le vice-premier ministre Bernard Landry affirme que si ces commissaires ont obéi à une consigne faite à l'avance de ne pas signer, « c'est injuste pour les 50 000 personnes qui ont participé de bonne foi à l'exercice ».

Sous les feux de l'actualité, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, a nié avoir donné des directives aux commissaires de son parti de ne pas signer les rapports. Il en tient pour preuve que certains l'ont fait dans certaines régions.

Il a toutefois reconnu avoir recommandé aux commissaires ADQ de s'en tenir au mandat précis des commissions, lequel ne prévoyait pas explicitement que les commissaires devaient formuler des recommandations. « C'est certain que ça va être difficile pour les commissaires de l'Action démocratique d'arriver aux mêmes recommandations que le PQ », dit-il.

Il parle de « climat bizarre » peu favorable aux consensus. Il dit que les secrétaires des commissions tiennent « des lignes plus fermes » depuis que M. Parizeau est revenu du Mexique. Et qu'il semble que certaines phrases, par exemple celles qui diraient que la position de l'ADQ serait rassembleuse, ne soient pas admises dans les rapports.

Aujourd'hui, la commission de Montréal publie son rapport. Les autres le seront au fil des jours, dans leur région respective d'ici au 22 mars, date à laquelle s'amorcent les travaux de la commission nationale, qui entendra les présentations de quelque 70 organismes nationaux.

## IL N'EST PAS TOUJOURS NECESSAIRE D'ETRE COMEDIEN POUR JOUER UN ROLE IMPORTANT



Donnez. Vous jouerez ainsi le rôle le plus important auprès de 450 000 québécois, celui d'aider à la lutte contre le diabète.

5635, Sherbrooke Est, Montréal, Québec H1N 1A3  
Tél.: (514) 259-3422 / 1-800-361-3504 / Fax: (514) 259-9286

Guerre du turbot

## Le Canada et l'Europe enfin disposés à négocier

Mais les accusations réciproques continuent de pleuvoir

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Après une semaine d'escalade verbale, le conflit canado-européen sur la pêche au turbot au large de Terre-Neuve a connu un débloccage inattendu, hier, et la voie vers une reprise des pourparlers est désormais ouverte.

Il semble en effet que l'acceptation par les propriétaires du navire espagnol *Estai* de verser au Canada une caution de 500 000 \$ pour son relâchement, de même que l'offre canadienne de transférer une partie de ses propres quotas de turbots à l'Union européenne, ont convaincu les deux parties de se rencontrer dès ce matin, à Bruxelles, où Ottawa a mandé une équipe de négociateurs.

« Voilà une occasion d'apaiser les tensions des derniers jours et de voir si on peut résoudre le problème en se parlant. Ce sera extrêmement difficile, ce sera éprouvant, mais il vaut la peine d'essayer », a déclaré le ministre des Pêches et Océans, Brian Tobin. De son côté, l'ambassadeur de l'UE à Ottawa, John Beck, a observé qu'« une négociation sur une base saine peut commencer demain (aujourd'hui) ».

Mais si le dialogue se pointe enfin à l'horizon, la situation reste délicate. Le Canada n'a pu obtenir la garantie que le moratoire de 60 jours qu'il a imposé sur la pêche au turbot sur le nez et la queue du Grand Banc de Terre-Neuve sera respecté, et l'Europe maintient avec virulence qu'Ottawa a agi dans la plus parfaite illégalité en arraisonnant, jeudi dernier, un navire espagnol en eaux internationales.

Hier encore, un chalutier espagnol a quitté la zone litigieuse en matinée après y être entré mardi soir, et

une dizaine d'autres navires croisaient toujours à proximité. A cet égard, l'ambassadeur Beck a déclaré qu'il n'avait aucune idée des intentions des Espagnols, mais que si ceux-ci s'avisent d'y retourner pêcher le turbot, « ils seraient parfaitement dans leur droit de le faire ».

Quant à M. Tobin, il a déclaré avec fermeté lors d'un point de presse que « s'il y a de la pêche sur le nez et la queue, nous nous retirerons de la table. Je ne négocierai pas ici, mais toutes les parties sont pleinement conscientes que le Canada ne discutera pas jusqu'au dernier poisson ».

## Jeu de chat et de la souris

La journée d'hier a d'ailleurs donné lieu à un nouvelle étape du jeu de chat et de la souris auquel se livrent le Canada et l'UE depuis plusieurs jours, Ottawa formulant d'autres accusations à l'endroit de l'*Estai* et M. Beck répondant coup pour coup.

Ainsi, selon le ministre, le filet du navire, qui avait été coupé par l'équipage lors de la première tentative d'arraisonnement, a été récupéré hier au fond de l'océan. Une première analyse a permis de constater que la dimension de ses mailles n'est que de 115 millimètres, inférieure à la norme de 130 mm fixée par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). De plus, le filet comporte une doublure dont les ouvertures ne mesurent que 80 mm, permettant ainsi de capturer des poissons très jeunes.

Et ce n'est pas tout. L'inspection de l'*Estai* a permis de découvrir la présence d'une pièce d'entreposage secrète, camouflée derrière une fausse cloison. A l'intérieur se trouvaient 25 tonnes de plie, une espèce de poisson de fond dont la pêche fait



Le ministre Tobin, au pas de course.

l'objet d'un moratoire de l'OPANO depuis quelques années.

Pour le ministre, ces faits, s'ajoutant aux autres infractions déjà constatées — capture de poissons trop jeunes, tenue de deux registres de bord —, sont accablants. « Et je crois que, maintenant qu'elles sont révélées, nous conviendrons tous, peu importe d'où nous venons et où nous vivons, que de telles pratiques de pêche sont inacceptables pour l'humanité et qu'elles doivent être contrôlées », a-t-il déclaré.

M. Tobin a ajouté qu'il se trouvait des gens « de bonne foi » des deux côtés, qui n'étaient peut-être réellement pas au courant de ce qui se passait. Et « maintenant que nous avons prouvé hors de tout doute le bien-fondé de ce que nous avançons, maintenant que le monde entier en a reconnu la valeur, nous avons ce qu'il faut pour amorcer un dialogue constructif ».

Mais pour John Beck, tout n'est pas aussi limpide. A ses dires, l'*Estai*, saisi illégalement, avait fait l'objet de trois inspections au cours des dernières semaines, et ses filets avaient été jugés corrects; pas de doublure. Quant à la capture de plie, elle avait été conformément rapportée et, compte tenu des normes de l'OPANO en matière de pêche résiduelle — les autres espèces récoltées lors de la pêche au turbot —, n'était pas illégale. « Des accusations aussi sérieuses doivent être clarifiées », a déclaré l'ambassadeur.

## Pas un aveu de culpabilité

M. Beck a par ailleurs soutenu que le versement d'une caution de 500 000 \$ pour la « libération » de l'*Estai* — que l'UE exigeait jusque-là sans condition — n'équivalait ni à un aveu de culpabilité, ni à la reconnaissance de la compétence des tribunaux canadiens dans cette affaire. Tout au plus est-ce « un geste de bonne foi », a-t-il dit.

Pour sa part, l'*Estai* pourra maintenant remettre le cap sur l'Espagne avec à son bord la cargaison qui n'avait pas déjà été déchargée par les autorités canadiennes au port de St. John's, soit environ 170 des 300 tonnes de poisson qu'il avait pêchées. Le reste sera conservé au Canada afin de servir de preuve lors d'un éventuel procès.

Dissolution du Conseil du statut de la femme

## Ottawa a agi en catimini

MANON CORNELIER  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — C'est en catimini que le gouvernement fédéral a décidé de dissoudre le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme. C'est avec « stupéfaction » que trois groupes de femmes du Québec ont réagi hier.

Ottawa a évité de faire du bruit autour de sa décision. Le budget présenté le 27 février dernier et les prévisions de dépenses dévoilées le lendemain n'en faisaient pas du tout état.

C'est seulement mardi après-midi, dans le cadre du débat sur le budget et devant des banquettes vides, que la secrétaire d'Etat à la situation de la femme, Sheila Finestone, a informé la Chambre des communes que le mandat du Conseil prendrait fin dès le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Après de multiples pressions, les groupes québécois avaient pourtant eu l'assurance que le CCCSF avait été épargné dans le budget Martin, ont fait savoir dans un communiqué conjoint la Fédération des femmes du Québec, le groupe Relais Femmes et l'Association des collaboratrices et partenaires d'affaires. Lors de discussions récentes avec Mme Finestone et ses fonctionnaires, rien n'avait transpiré.

Une partie des activités du Conseil, ainsi que celles du programme de promotion de la femme du ministère du Développement des ressources humaines, seront rapatriées à Condition féminine Canada afin de créer un guichet unique.

Les emplois et les ressources du programme de promotion de la femme seront maintenus mais pas ceux du Conseil. « Nous espérons pouvoir absorber une partie du personnel du conseil consultatif », a simplement indiqué Mme Finestone.

Le Conseil offrait toutefois des avis indépendants au gouvernement. Cette distinction disparaîtra.

Selon le Bloc québécois, cette décision est inacceptable. « En regroupant au sein de Condition féminine Canada le CCCSF et le programme de promotion de la femme, le gouvernement fait main basse sur la recherche et l'éducation, écartant ainsi la neutralité nécessaire à la qualité de toute recherche sérieuse », a réagi la bloquiste Christiane Gagnon, députée de Québec.

Pour les trois groupes québécois, la centralisation des programmes et des budgets est inquiétante car elle se conjugue à la réduction graduelle de leurs propres budgets. « La possibilité d'articuler une critique solide et concertée des actions du gouvernement fédéral se fera plus difficilement dans les années à venir. Les groupes québécois croient que la ministre Finestone devrait reconsidérer sa décision et les consulter à ce sujet le plus rapidement possible », écrivent-ils.

La secrétaire d'Etat n'a pas caché qu'elle comptait maintenant sur les groupes de femmes pour faire une partie du travail. « La vitalité et la force des organisations féminines aujourd'hui ainsi que le dévouement de leurs membres vont permettre de veiller à la poursuite de l'œuvre importante entreprise par le conseil consultatif », a-t-elle déclaré.

Mme Gagnon était estomaquée et n'a pas manqué de rappeler que les groupes, dont les ressources financières ont diminué, ne pouvaient pas prendre la relève du Conseil qui bénéficiait d'un budget de 1,2 million \$ pour la diffusion de l'information et la liaison avec les organismes, de 700 000 \$ pour la recherche et du même montant pour l'information du public.

## Landry n'accorde aucune crédibilité aux études de C. D. Howe

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le vice-premier ministre Bernard Landry n'accorde aucune crédibilité aux analyses « biaisées » de l'Institut C. D. Howe, un vague institut à réputation internationale médiocre, sur l'utilisation dans un Québec souverain du dollar canadien et les catastrophes économiques qui pourraient survenir advenant la souveraineté.

« Tout ce que l'on entend d'eux, a-t-il expliqué hier avant de participer à la réunion du conseil des ministres, ce sont des choses adverses au projet de souveraineté du Québec. Cet institut commence à se spécialiser dans la doctrine du NON ».

« C'est rare que des scientifiques et des gens qui font de véritables recherches, a-t-il poursuivi, arrivent toujours à des conclusions qui servent un *a priori*. Ça ne me surprend pas beaucoup, parce que Michel Bélanger (président du Comité libéral du NON) est membre permanent du conseil de cet institut et je ne crois pas que ce soit une garantie d'objectivité ».

M. Landry a cependant ajouté qu'il est prêt à entretenir un dialogue technique avec l'Institut C. D. Howe « parce que, techniquement, il donne raison au premier ministre Jacques Parizeau, comme tous les autres, qui soutiennent que rien ni personne ne peut empêcher le Québec d'utiliser la monnaie qui nous appartient depuis qu'elle existe, soit celle du Canada ».

Quant à leurs prévisions catastrophiques sur la fuite des capitaux si l'on adoptait une monnaie séparée ou non, M. Landry les a repoussées en affirmant qu'au Québec, « on connaît ça nous aussi ».

« Ils prétendent connaître ça, nous aussi on connaît ça, puisque ça fait 30 ans qu'on étudie la question du Québec, a-t-il dit, et si on propose la souveraineté, c'est pour le mieux-être des Québécois et des Canadiens. Ce n'est pas dans une optique catastrophique et remplie de préjugés comme le fait cet institut ».

Quant l'Institut suggère dans son analyse que le Québec serait mieux avec une monnaie québécoise, le vice-premier ministre explique que c'est pour deux raisons pratiques que le gouvernement souverainiste du Parti québécois propose de garder le dollar canadien.

« Une monnaie, a-t-il soutenu, c'est un instrument pratique pour servir le commerce entre deux pays. Ce n'est pas un mystère, ce n'est pas une divinité. Il faudrait donc que les gens de C. D. Howe reviennent aux finalités de la monnaie et non pas à leurs phobies politiques ».

« Ce n'est pas sur la proposition d'un vague institut à la réputation internationale médiocre que la confiance d'une monnaie s'établit, a indiqué le vice-premier ministre, c'est sur la balance des paiements, les achats et les ventes, les finances publiques ».

« Pourquoi croyez-vous que le dollar canadien éprouve des difficultés présentement? », a demandé M. Landry. C'est parce que nos taux d'intérêt doivent être maintenus très élevés à cause de la dette fédérale et cela, les investisseurs le savent ».

Dans une autre étude publiée la semaine dernière, l'Institut C. D. Howe affirmait que, dans un Québec souverain, les Québécois ne pourraient pas conserver leur citoyenneté canadienne.

Date de la tenue du référendum

## Libéraux et péquistes se renvoient la balle

Québec (PC) — Le vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, a proposé, hier, des amendements à une motion de l'opposition libérale exigeant du gouvernement qu'il tienne son référendum dans les huit à dix mois après son élection, et qui confirme que la consultation se fera d'ici au 31 décembre 1995.

La motion libérale se lisait comme suit: « Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Parti québécois qu'il respecte sa promesse électorale de tenir un référendum visant la sépa-

ration du Québec dans les huit à dix mois de son accession au pouvoir ».

Pour le chef de l'opposition, Daniel Johnson, cet engagement électoral signifie un référendum au plus tard les 12 ou 26 juillet « afin de rétablir ce qu'on appelle le lien de confiance entre les électeurs et leurs gouvernants ». « La décision qui est reportée, a expliqué M. Johnson, en est une qui retarde le développement économique du Québec ».

Le chef libéral a aussi débattu du libellé de la question qui, selon une

autre promesse de M. Parizeau, devait être simple et appeler les Québécois à voter OUI ou NON à un Québec souverain. Il a enjoint le premier ministre de cesser de tergiverser et d'essayer de gagner du temps en faisant des allusions à des questions doubles ou à choix multiples, ou opposant la souveraineté au *statu quo* de 1982.

Appelé à débattre de la motion libérale, M. Landry a présenté ses amendements. La motion amendée se lisait comme suit: « Que l'Assem-

blée nationale demande au gouvernement du Québec qu'il respecte sa promesse électorale de tenir en 1995 un référendum portant sur la souveraineté du Québec telle que définie dans la loi 150, loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec ».

Le vice-premier ministre a soutenu que son chef Jacques Parizeau n'a jamais fait « une promesse de tenir un référendum visant la séparation du Québec dans les huit à dix mois de son accession au pouvoir ».

# LE DEVOIR

## LE MONDE

Les guerres du poisson

### L'ONU veut trouver des solutions

Une conférence sur les stocks de poissons migratoires se tiendra à New York

New York (Reuter) — Une conférence de l'ONU tente depuis deux ans de régler le type de problème à l'origine de la «guerre du turbot» entre le Canada et l'Espagne.

Cette conférence sur les stocks de poissons hautement migratoires s'efforce d'élaborer une réglementation de la gestion des espèces vivant en partie dans les eaux internationales et dans la zone économique de 200 milles nautiques d'un pays.

La première réunion importante de cette conférence s'est tenue en juillet 1993 et la quatrième, en août dernier.

Une cinquième session doit s'ouvrir le 27 mars et une sixième fin juillet, dans l'espoir de boucler les travaux cette année.

La convention de l'ONU sur le droit de la mer élaborée en 1982 mais entrée seulement en vigueur en novembre dernier fixe la limite des eaux territoriales à 12 milles nautiques et celle de la zone d'intérêt économique à 200 milles.

Mais une réglementation supplémentaire est nécessaire pour régler le problème de l'exploitation excessive et de l'épuisement des ressources halieutiques au-delà de cette limite.

Un des problèmes, lorsqu'il s'agit de poissons passant une partie de leur cycle dans chacun des deux types d'environnement, est de concilier les intérêts des États riverains et des pays dont les pêcheurs oeuvrent en haute mer.

Selon certains experts, les prises de poissons ont plus que quadruplé en quarante ans, passant de 20 millions de tonnes par an en 1950 à environ 86 millions de tonnes en 1989.

Parallèlement, la capacité de la flotte mondiale de pêche dépasse le volume de prises compatible avec la préservation des espèces dont un certain nombre sont menacées.

Le Canada, qui a cessé en 1992 de pêcher la morue dans l'Atlantique Nord, joue un rôle très actif à la conférence.

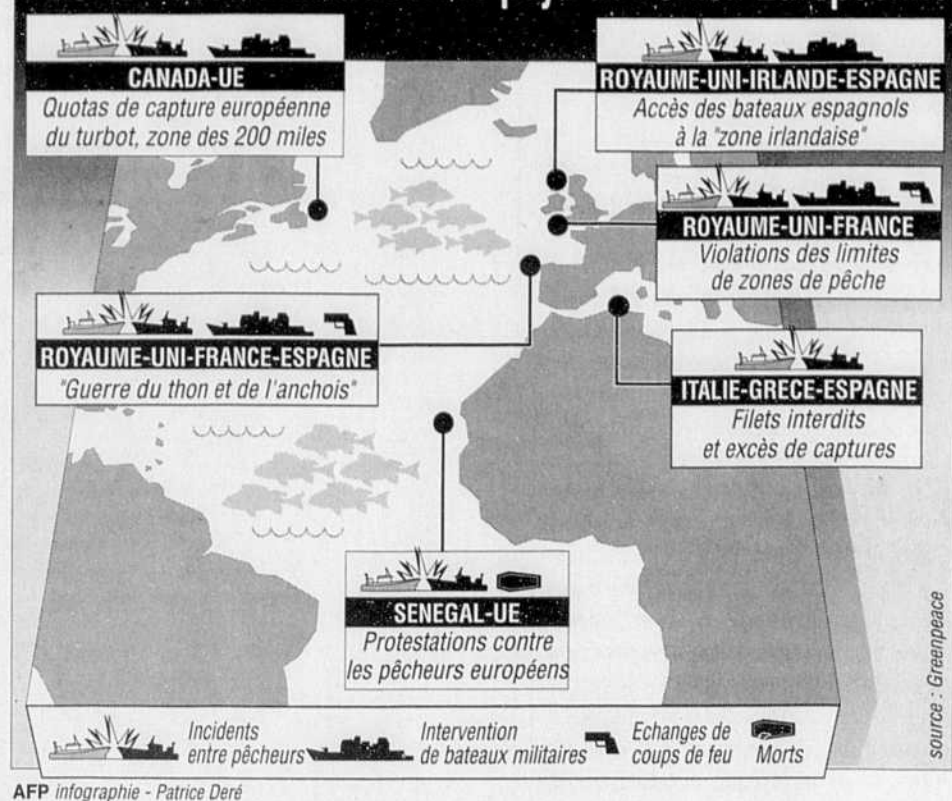
Le ministre canadien des Pêches, Brian Tobin, a déclaré lors de la session d'août dernier que la détermination de son pays à conserver les espèces menacées lui avait coûté des dizaines de milliers d'emplois.

«Nous sommes déterminés à nous engager à protéger et à reconstituer les ressources. Mais nous ne ferons pas ce sacrifice en vain (...) Nous n'accepterons pas que les ressources que nous protégeons aujourd'hui à l'intérieur des 200 milles soient pillées ensuite à l'extérieur des 200 milles», a-t-il dit.

Il a plaidé en faveur d'une convention contraignante qui rendrait compatible les mesures de conservation à l'intérieur et à l'extérieur de la zone économique des 200 milles et instaurerait un mécanisme de règlement des conflits.

Un responsable de l'Union européenne chargé de la Pêche, Almeida Serra, a souligné que tous les États concernés n'avaient pas d'autre choix que de coopérer. Mais, a-t-il ajouté, il est «inconcevable (...) que s'il n'y a pas accord, une des parties adopte des mesures unilatérales qui pourraient être invoquées contre d'autres États».

### PECHE : Les conflits avec les pays de l'Union Européenne



## Les poissons semeurs de zizanie

Bruxelles (AFP) — Européens contre Canadiens, Européens contre Russes, les poissons sement la zizanie sur toutes les mers du globe et les pêcheurs n'hésitent pas à donner du canon pour s'approprier une ressource qui, selon les scientifiques, devient de plus en plus rare.

L'actuel conflit entre le Canada et l'Union européenne sur le turbot (ou flétan noir) n'est que le dernier en date d'une longue liste.

Ces dernières années, Espagnols et Français se sont affrontés sur l'anchois et le thon dans le golfe de Gascogne, Norvégiens et Islandais sur le cabillaud dans l'Atlantique Nord, Espagnols et Britanniques sur l'accès aux riches eaux au large des Cornouailles, Européens et Norvégiens sur le saumon d'élevage, sans compter Russes et Chinois dans le Pacifique.

«Il est incroyable que des nations qui se prétendent civilisées en arrivent à se tirer dessus pour du poisson», déplore-t-il lors d'une visite à Bruxelles en février le ministre des Pêches Brian Tobin.

Quelques semaines plus tard, les garde-côtes canadiens tiraient sur le chalutier espagnol Estai avant de l'arraisonner dans les eaux internationales et l'immobiliser à Saint-Jean de Terre-Neuve.

L'année dernière, les pêcheurs espagnols se sont emparés d'un bateau français pêchant l'anchois dans le golfe de Gascogne pour le retenir en otage plusieurs jours et la Marine française envoie des navires lorsque les esprits s'échauffent entre pêcheurs français et espagnols. Les Français s'opposent aussi fréquemment aux Britanniques autour des îles anglo-normandes dans la Manche.

#### Les ministres perdent leur retenue

Le poisson fait régulièrement irruption sur la scène diplomatique. L'élargissement de l'Union européenne à trois nouveaux membres, dont l'un, l'Autriche, est pourtant bien peu concerné par la pêche, a manqué d'être remis en cause par un conflit entre Madrid et Londres sur l'accès des pêcheurs espagnols aux eaux de la mer d'Irlande et au large des Cornouailles.

Il fait alors parfois perdre aux diplomates et aux ministres leur retenue. Lors de ces mêmes négociations d'élargissement avec Oslo, la ministre norvégienne du Commerce Greta Knudsen avait entonné à Bruxelles, devant journalistes et diplomates médusés, une chanson de sa composition sur les mérites de la morue norvégienne.

Cela n'a pas empêché les pêcheurs de son pays, soucieux de défendre leurs ressources contre l'appétit de leurs collègues de l'Union européenne, de contribuer largement au refus par les Norvégiens en novembre dernier de voir leur pays adhérer à l'UE.

Les Espagnols sont souvent en première ligne car ils possèdent la première flotte de pêche de l'Union européenne. «Les Canadiens affirment qu'ils doivent défendre les communautés démunies de pêcheurs de Terre-Neuve mais nous avons aussi des pêcheurs pauvres en Galice», a rappelé mardi le Commissaire européen Leon Brittan, qui voit soudain le flétan noir perturber son domaine réservé, les relations commerciales entre l'UE et l'Amérique du Nord.

Les ministres des États membres, lors de réunions marathon traditionnelles en décembre, se disputent des nuits entières quelques tonnes d'anchois, de cabillaud, de hareng finissant toujours par dépasser les plafonds souhaités par les scientifiques.

Face à cet épuisement, les pêcheurs européens vont de plus en plus loin pour assurer leur activité, de l'Argentine au Canada en passant par les côtes africaines et asiatiques. L'UE a développé ces dernières années une politique d'accords avec les pays maritimes qui, en échange d'un soutien financier, permettent aux pêcheurs des États membres d'accéder à leurs eaux.

Mais ces pays exportent aussi vers l'UE qui n'arrive plus à assurer ses besoins avec les captures des flottes des États membres. Et, comme en France ces deux dernières années, les pêcheurs européens protestent violemment contre ces importations, qui, affirment-ils, viennent faire baisser les prix et les priver de leur activité.

Européens  
contre  
Canadiens,  
Européens  
entre eux,  
Chinois  
contre  
Russes

IRLANDE DU NORD

## Des loyalistes à la Maison-Blanche

Ils accompagneront Gerry Adams

Belfast (AFP) — Les leaders du Parti démocrate unioniste d'Ulster (UDP, protestant), proche des milices loyalistes, ont annoncé hier qu'ils participeront à la réception donnée demain à la Maison-Blanche par Bill Clinton en présence de Gerry Adams, président du Sinn Féin.

Le leader de l'UDP, Gary McMichael, a expliqué qu'il avait accepté d'aller à Washington à l'invitation du président américain pour «contrer la crédibilité et la légitimité données à Gerry Adams». «Les Américains ne reconnaissent pas la validité de l'opinion loyaliste. Nous ne les influencerons pas en restant ici», a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse à Belfast.

M. McMichael a reconnu la «gravité» de la décision que venait de prendre la direction de son parti après consultation de ses membres et «plus largement» d'une partie de

la population protestante des quartiers de Belfast à forte concentration loyaliste.

Le leader de l'UDP, qui sera accompagné à la Maison-Blanche par les principaux dirigeants de son parti, a affirmé qu'il n'était pas «intéressé» par une poignée de main avec le président du Sinn Féin (branche politique de l'IRA) dont il considère l'engagement dans le processus de paix «de moins en moins clair».

L'UDP est le seul des partis favorables au maintien de l'Ulster dans le Royaume-Uni à avoir accepté l'invitation de Bill Clinton.

Les deux grands partis protestants unionistes de la province, le parti unioniste d'Ulster (UUP) et le parti démocrate d'Ulster (DUP), ainsi qu'un autre parti proche des milices, le parti progressiste d'Ulster (PUP), ont rejeté cette invitation. Ils ne veulent pas se retrouver côte-à-côte avec Gerry Adams qu'ils considèrent tou-

jours comme un «terroriste».

La réception de demain à Washington est organisée à l'occasion de la Saint Patrick, patron de l'Irlande. L'invité d'honneur en sera le premier ministre irlandais John Bruton.

L'UDP et le PUP, dont les dirigeants sont pour la plupart d'anciens membres des milices loyalistes interdites UVF et UFF, ont joué un rôle essentiel dans la décision prise par ces groupes paramilitaires de déclarer un cessez-le-feu le 14 octobre dernier, un mois et demi après celui de l'IRA.

Ils affirment être plus proches des aspirations des quartiers populaires protestants d'Ulster que les traditionnels partis unionistes dont ils diffèrent sur de nombreuses questions, notamment la remise des armes des organisations paramilitaires. Tout comme le Sinn Féin, ils considèrent que le désarmement dans le contexte actuel serait «irréaliste».

Élections présidentielles en France

## Un candidat écologiste se retire

Paris (Reuter) — Brice Lalonde a annoncé hier le retrait de sa candidature à l'élection présidentielle, expliquant qu'il acceptait de se «sacrifier» pour éviter aux écologistes le «ridicule» de la triple candidature actuelle.

«Trois candidatures écologistes, c'est ridicule, ça tue l'écologie», a dit le président de Génération Ecologie sur TF1.

«Pendant trois mois j'ai demandé aux deux autres candidats, Mme Dominique Voynet et Antoine Waechter: mettons-nous d'accord, nous sommes en train de tuer une cause formidable. Malheureusement, je n'ai pas été écouté et donc il faut qu'il y en ait un qui se sacrifie», a-t-il dit.

«Évidemment que je suis malheureux», a dit l'ancien ministre de l'Environnement de Michel Rocard et d'Edith Cresson. Il a rappelé qu'il voulait «défendre une écologie responsable» qui ne refuse pas de mettre la main à la pâte, au risque d'être accusée de compromission.

L'écologie «est une affaire tellement importante que (...) je voudrais m'excuser d'avoir donné une image poli-

ticienne de l'écologie», a-t-il déclaré. «Nous devons demander à tous les candidats d'en parler davantage.»

Il a jugé «respectable» la vision de ses adversaires écologistes: «Mme Voynet défend une écologie peut-être plus rouge que verte, mais pourquoi pas, c'est son affaire (...) M. Waechter pense que l'écologie n'est pas à marier.»

Il s'est cependant montré plus critique à l'égard de la dirigeante des Verts que du fondateur du Mouvement écologiste indépendant (MEI). Il a clairement visé la première en estimant que «l'écologie est une affaire tellement importante qu'il ne faut pas la confier à des gauchistes.»

Prié de dire quel candidat il pourrait soutenir et s'il pourrait voter pour un candidat non-écologiste, il a répondu: «Au second tour, toute mon idée de l'écologie réaliste c'est qu'elle doit se rendre utile». Il a réaffirmé que les écologistes devaient «travailler avec les entreprises, avec les gouvernements, avec les élus, les institutions internationales.»

EN BREF

### DÉCAPITATIONS EN ARABIE

Riyad (AFP) — Un Saoudien et un Soudanais, condamnés pour pédophilie et alcoolisme, ont été décapités au sabre hier en Arabie saoudite, portant à 35 le nombre de personnes exécutées dans le pays depuis le début de l'année. Un communiqué du ministère de l'Intérieur à Riyad a indiqué que le Saoudien, Sami Rachid Bachbich, avait été décapité dans la matinée à la Mecque pour avoir eu «des relations sexuelles avec un enfant». Le Soudanais, Abdel Moneim Qassm Al-Sayed, a été reconnu coupable d'avoir «fabriqué, vendu et consommé des boissons alcoolisées», selon le ministère de l'Intérieur. En 1994, les autorités saoudiennes avaient annoncé la décapitation de 58 personnes. L'Arabie saoudite applique strictement la charia (loi islamique).

### TROIS MILLIONS DE RÉFUGIÉS RWANDAIS MENACÉS DE FAMINE

Londres (Reuter) — Près de trois millions de réfugiés rwandais risquent de sombrer dans la famine le mois prochain en raison de la diminution alarmante des stocks d'aide humanitaire, annonce aujourd'hui deux organisations caritatives britanniques, Oxfam et Save the Children. Les stocks des camps de Tanzanie, où 650 000 Rwandais sont réfugiés, seront épuisés fin avril, ont précisé leurs représentants lors d'une conférence de presse. Dans les camps du Zaïre et du Burundi, les rations ont déjà été réduites de moitié et si des mesures similaires ne sont pas appliquées dans les camps tanzaniens, il n'y aura plus de nourriture dans deux semaines. «Il est désormais à craindre que ce problème affecte chaque réfugié dans la région si des fonds ne sont pas très vite injectés dans le Programme alimentaire mondial (PAM)», soulignent les deux organisations dans un communiqué commun.

### KABOUL: LES TALEBAN REPOUSSÉS

Kaboul (Reuter) — Le mouvement islamiste des Taleban s'est brièvement emparé hier d'une base pro-gouvernementale à l'ouest de Kaboul à la faveur d'une offensive éclair avant d'être victime d'une contre-offensive victorieuse, a annoncé un commandant de l'armée gouvernementale. Il n'a pas fallu plus d'une demi-heure aux Taleban, qui cherchent à marcher sur Kaboul, pour prendre Qala-i-Hyder, à l'entrée ouest de la capitale, a précisé aux journalistes le commandant Daigul Khan. Le gouvernement a alors demandé le renfort de la 100e division, considérée comme une unité d'élite. L'armée gouvernementale a repoussé les Taleban à l'extérieur de la ville, à trois km plus à l'ouest, aux termes de huit heures de combats, a-t-il expliqué. Les combats se poursuivent, selon Radio Kaboul captée à Islamabad. Les Taleban auraient pillonné des zones résidentielles de Kaboul, faisant au moins huit morts.

### OPPOSANTS BIRMANAIS LIBÉRÉS

Rangoon (AFP) — La junte au pouvoir à Rangoon a libéré hier deux des dissidents les plus connus du pays, U Tin Oo et U Kyi Maung, tous les deux anciens présidents de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), qui avait remporté les élections de 1990, a annoncé la radio. Le Général Tin Oo, ancien chef des forces armées, avait cofondé le NLD avec le prix Nobel de la paix Aung San Suu Kyi — en résidence surveillée depuis près de six ans — en 1988. Il a été arrêté l'année suivante sous l'accusation d'avoir encouragé la dissidence au sein de l'armée. U Kyi Maung pour sa part a été président du NLD en 1990 et a conduit ce parti à un raz-de-marée électoral la même année. Ces deux hommes font partie d'un groupe de 31 prisonniers relâchés hier de quatre prisons du pays, alors que la Birmanie célèbre ce mois-ci le 50e anniversaire de la Journée des forces armées.

### GRÈVE DE LA FAIM AU KAZAKHSTAN

Almaty (AFP) — Cent sept députés kazakhs, sur un total de 177, ont entamé hier matin une grève de la faim pour obtenir du président Noursoultan Nazarbaïev qu'il renvoie sur la dissolution du Parlement prononcée samedi. Toujours réunis dans l'immeuble du Conseil suprême (assemblée nationale kazakhe), les anciens parlementaires — aujourd'hui membres de «l'Assemblée des députés et du peuple», parlement fantôme formé lundi en défi ouvert à M. Nazarbaïev — ont durci hier leur action politique face au pouvoir présidentiel. Selon Marat Inachevitch, porte-parole du Congrès du peuple, principale formation de l'opposition démocratique, «100 députés feront la grève de la faim pendant au moins trois jours, les sept autres ont entamé un jeûne total sans limite, peut-être jusqu'à la mort».

### POLITICIEN BURUNDAIS TUÉ

Bujumbura (AFP) — Le corps du politicien Lucien Sakubu, l'ancien maire de Bujumbura, enlevé lundi, a été retrouvé, hier, crucifié et éviscéré, le coeur, les intestins, les yeux et les ongles arrachés, a-t-on appris de source policière. Son corps a été découvert dans une ruelle, dans le quartier de Kinama (nord de Bujumbura), par les gendarmes qui le recherchaient depuis deux jours. Le colonel Sakubu, issu de la minorité tutsie, avait été maire de la capitale sous le président Jean-Baptiste Bagaza, renversé en 1987. Lundi, alors qu'il se rendait dans sa propriété de Muzinda, il avait été contraint de s'arrêter par deux cyclistes qui avaient fait des zigzags devant son véhicule. Selon un de ses employés, qui se trouvait avec lui au moment de l'enlèvement, le colonel Sakubu avait été conduit vers Kamenge, autre quartier du nord de la capitale, peuplé de Hutus qui constituent la majorité de la population. Le quartier de Kinama, où son corps mutilé a été retrouvé, est voisin de Kamenge.

### HAÏTI RÉCLAME CONSTANT

Port-au-Prince (AFP) — Le gouvernement haïtien a officiellement demandé mardi au gouvernement américain l'extradition de M. Emmanuel Constant, coordinateur général du parti néo-dualiste Front pour l'avancement et le progrès haïtien (FRAPH), a annoncé hier Radio Métropole, une station privée de la capitale. La demande d'extradition a été transmise par le ministère haïtien de la Justice à la représentation diplomatique des États-Unis à Port-au-Prince. L'ambassade américaine avait récemment indiqué que Washington serait prêt à extraire le coordinateur du FRAPH, qui avait pu se rendre aux États-Unis muni d'un visa de touriste. Tout en confirmant la présence de M. Constant sur le territoire américain, elle a précisé que les services d'immigration n'avaient pas encore déterminé son lieu de séjour.

## CARE forme des officiers d'urgence

Ils devront intervenir dans les points chauds de la planète

CLÉMENT TRUDEL  
LE DEVOIR

Sur les «points chauds» de la planète, des coopérants se portent en vue de parer à l'essentiel. Il faut à la fois du cran, de la compétence, une dose exceptionnelle de patience et, par-dessus tout, un sens de la solidarité entre humains pour assumer ce titre provisoire d'«officiers d'urgence» que donne CARE à ces hommes et femmes de tous horizons que l'on délègue au Rwanda, au Burundi, en Somalie, partout où le besoin s'en fait sentir.

Une quinzaine de ces futurs «officiers» participent depuis hier à Montréal à une première session intensive de préparation organisée par CARE au Québec (auparavant, des exposés succincts tenaient lieu, à Ottawa, de cours accélérés avant l'arrivée «sur le terrain»).

Assis sur une table, surpris quelque peu de la présence de journalistes, le Dr Réjean Thomas, conseiller spécial du premier ministre Jacques Parizeau en matière d'action humanitaire qui rentre du sommet social organisé par l'ONU à Copenhague et dont la première mission officielle portait sur les attentes d'Haïti face au Québec, donne les grandes lignes de la politique d'aide qu'il doit suggérer bientôt au gouvernement québécois: insistance sur l'éducation du public, place à donner à une jeunesse qui est «sensible à des actions de solidarité».

S'il n'en tient qu'au Dr Thomas, la norme du 0,7 % du budget québécois constitue un but valable «si le Québec peut se le permettre» en un temps où l'on parle tant de compressions. Réjean Thomas se dit persuadé que le Québec pourra réaliser des projets fort utiles dans des champs de compétence qui sont déjà siens comme la santé et l'éducation. «Le Québec agit en complémentarité avec l'ACDI» — en Haïti par exemple — et un Québec souverain n'aurait pas intérêt à faire fi de certaines traditions qui placent de petites puissances en position avantageuse chez les partenaires de pays en développement.

Yvan Coir, de CARE Canada, parle du groupe en formation comme d'une sorte de club ferme avec lequel il se tient en contact, où il puisera éventuellement pour compléter les équipes.

Plusieurs de ceux qui postulent le titre d'«officier d'urgence» ont déjà une expérience, qui du Zaïre, qui du Cambodge, qui du Salvador. Ils seront peut-être prochainement appelés à servir quelques semaines, quelques mois (l'une des conférencières, Lisa Debas, active au Burundi, a déjà 10 ans d'expérience au Zaïre).

Munis de conseils pratiques, ils et elles auront déjà participé à des simulations d'incidents susceptibles de se produire sur les divers fronts de l'aide humanitaire. Ils auront par exemple comme interlocuteur le major Réjean Duchesneaux, rattaché à la Défense nationale du Canada.

## É D I T O R I A L

## L'alignement

Lise Bissonnette

Les Québécois ont un devoir de solidarité à l'égard des francophones des autres provinces, quoi qu'il arrive ici. Mais rien ne les oblige à la naïveté ou à la bonasserie à l'égard de leur leadership politique, qui s'incarne dans la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA).

**P**our la première fois depuis sa fondation, il y a une vingtaine d'années, la Fédération a décidé de renoncer à tout rapport de forces et de se placer sous le parapluie du gouvernement fédéral dans ses rapports avec le Québec en général, et avec les souverainistes québécois en particulier. La décision ne s'est pas prise sans débats, il y a de la dissidence dans les rangs. Mais c'est fait.

Tout en affirmant les convictions fédéralistes de la FCFA, sa présidente, Claire Lanteigne, affirmait en janvier que la Fédération ne se joindrait pas au camp du NON durant le débat référendaire et ne dirait pas aux Québécois comment voter. En février, bien avant la fin de son mandat, elle démissionnait sans explication. Elle n'a toujours pas été remplacée, les élections à la présidence ont lieu en juin mais la nouvelle FCFA ne pouvait pas attendre, semble-t-il, pour émettre mardi par un vague «porte-parole» un communiqué qui met fin à la non-ingérence dans les affaires du Québec. Le titre était limpide — «La FCFA en faveur du NON» — et le premier paragraphe aussi — «La fédération des communautés francophones et acadienne du Canada souhaite que les Québécois et les Québécoises votent NON lors du référendum sur la souveraineté du Québec.»

Pourquoi la FCFA était-elle si pressée d'enterrer les positions de son ancienne présidente? Pourquoi devance-t-elle la campagne référendaire? Pourquoi ne prend-elle pas le temps de consulter ses membres à fond sur une question aussi délicate? Seuls ses dirigeants intérieurs le savent. Mais ils n'ont pas à se surprendre de la fumée qui fait aujourd'hui jaser autour de leur feu. Leur avis sur le NON, que personne n'avait sollicité à ce qu'on sache, est arrivé au moment même où on apprenait que Michel Dupuy, le ministre du Patrimoine, pourtant désargenté comme pas un, venait d'accorder à la FCFA un joli demi-million de dollars pour une vaste campagne de publicité sur la «dualité linguistique». Mme Lanteigne en rêvait aussi de ce demi-million pour des vidéos. Il mettait du temps à venir. Soudain le voilà.

Le plus désolant, dans cette affaire, n'est pas l'échange de bons procédés autour d'une subvention. La méthode durera aussi longtemps que des politiciens auront les deux mains dans les fonds publics, qu'ils minaudent ou

pas comme M. Dupuy. La FCFA, et c'est cela qui est fort dangereux pour les communautés sur le terrain, troque ici son héritage pour un plat de lentilles.

Les concessions parfois importantes que des provinces ont faites à leurs groupes francophones depuis vingt ans ont été souvent payées avec de l'argent d'Ottawa. Mais elles ont d'abord été le fruit d'un processus politique, d'une tension créée par la montée du mouvement souverainiste au Québec. Indifférentes et hostiles depuis toujours, les provinces ont voulu faire mentir «les séparatistes» en démontrant qu'il était possible de conserver quelque vie française hors Québec. Tout en affirmant leur attachement au Canada — ce qui est leur droit le plus strict — les leaders francophones s'abstenaient généralement de répudier le mouvement souverainiste et d'en renier les fondements, souvent si proches de leur propre insatisfaction. Le souverainisme devenait une sorte d'allié objectif. Aujourd'hui, ils se livrent pieds et poings liés, ils affirment le Canada, *right or wrong*. Ils auront beau, pour la forme, raconter qu'ils souhaitent le renouvellement du fédéralisme, comme Daniel Johnson ils savent qu'ils viennent de se résigner au *statu quo*. Mais si la poussière retombe sur la question québécoise, comme ils y comptent désormais, elle retombera sur eux aussi. C'est la loi naturelle de leur histoire, depuis les débuts du Canada.

Au lieu de veiller à maintenir un rapport de forces qui leur a été bénéfique, ils font le pari, lénifiant, de la persuasion. La campagne publicitaire vantera les mérites de la «dualité linguistique» un peu partout dans les provinces. Non seulement est-ce choquant en période de disette de fonds publics, mais c'est totalement inutile. La publicité peut être très efficace pour vendre des produits mais elle n'a jamais transformé les valeurs d'un peuple. Ce qui manque, dans les rapports entre les minorités francophones et la majorité anglophone du Canada, c'est un sens de justice et d'égalité. À défaut, comme le sait fort bien la FCFA, les tribunaux en produiront toujours plus, de force, que la vidéo.

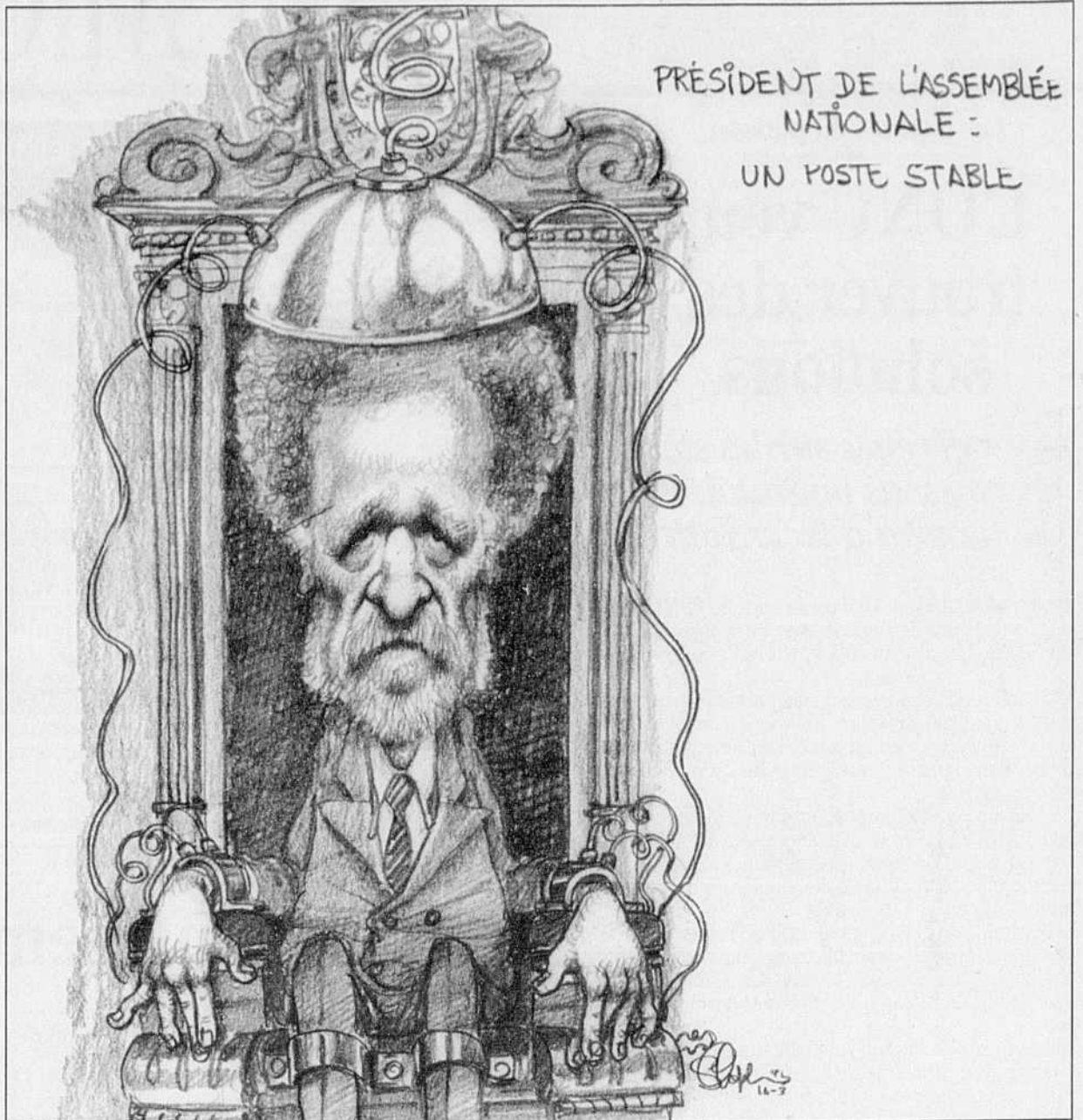
À la FCFA comme ailleurs, les leaders politiques passent et les situations restent. L'épisode, aussi décevant qu'il soit pour le Bloc québécois et le Parti québécois qui tentaient des rapprochements, ne devrait en rien interrompre une réflexion qui s'imposait aux souverainistes, bien tard venus aux exigences de la solidarité avec les peuples francophones du Canada. Ils doivent résister à couper des ponts à leur tour.

La FCFA

troque son

héritage pour

des lentilles.



PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : UN POSTE STABLE

## Les bons sentiments

**S**i l'on se place du point de vue de Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies, et de l'équipe d'experts internationaux qui l'ont préparé de longue date, nul doute que le Sommet mondial sur le développement social, qui a conclu ses travaux il y a quelques jours à Copenhague, a été un franc succès, exceptionnel même.

En effet, alors qu'il est devenu quasi routinier que de telles conférences se tiennent pour discuter de paix, d'environnement ou d'économie, c'était la première fois dans l'histoire que des dirigeants du monde entier se réunissaient, sous l'égide de l'ONU, pour tenter de s'entendre sur des politiques et des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté, combattre le chômage et réduire les inégalités, en somme, pour tenter de reprendre le grand tissu social qui, usé à la corde par le libéralisme triomphant, s'effiloche de partout.

Près de 180 pays étaient représentés et pas moins de 118 chefs d'Etat et de gouvernement avaient fait le déplacement afin de se pencher, compatissants, sur la condition misérable de quelque 1,3 milliard d'êtres humains (sur les 5,3 milliards qui habitent notre planète) vivant aujourd'hui dans un état de pauvreté absolue, c'est-à-dire avec moins d'un dollar par jour, et sur le sort à peine plus enviable des centaines de millions de personnes en chômage ou sous-employées un peu partout sur la terre.

Après cinq laborieuses journées de palabres, entrecoupées il est vrai de quelques festins, les grands de ce monde ont adopté une Déclaration finale dans laquelle, n'étant contraints ni par une échéance, ni par des moyens précis, ni par une obligation de résultat, ils n'ont pas lésiné sur les objectifs qu'ils «s'engagent à tenter d'atteindre»: éradication de la pauvreté, plein emploi et respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) notamment contre le travail forcé des enfants, égalité et équité



PIERRE GRAVELINE

entre femmes et hommes, accès de tous à l'éducation, inclusion d'un volet social dans les programmes d'ajustement structurels, hausse et meilleure utilisation des programmes d'aide au développement, renforcement de la coopération internationale, etc.

Boutros Boutros-Ghali s'est dit satisfait des résultats. Le Sommet aura permis, a-t-il affirmé, de susciter une prise de conscience de l'ampleur de la désintégration sociale de la planète, sans apparemment se rendre compte de ce qu'une telle admission révélait sur le degré de lucidité qu'il accorde aux dirigeants politiques. Avaient-ils vraiment besoin de cette grande messe médiatique pour découvrir une réalité aussi évidente?

Désormais, a-t-il prétendu, chacun se mettra à penser à la pauvreté, non pas d'une manière «humanitaire», ce qui n'intéresse plus personne, mais d'une manière égoïste et stratégique. On fera la lutte à la pauvreté parce que la pauvreté peut susciter la guerre. Quel merveilleux sens de l'humour!

Les pauvres du Québec doivent-ils, par exemple, en conclure qu'ils auraient intérêt à faire la guerre aux riches pour pouvoir espérer qu'on s'intéresse enfin à eux?

Le problème avec ce sommet, c'est qu'à peu près aucune des pistes de solutions réelles n'a été retenue. Le prix des matières premières dont dépendent cruellement nombre de pays démunis continuera de diminuer, au mieux de stagner.

Les dettes des pays les plus pauvres ne seront pas effacées. Le Fonds monétaire international et la

Banque mondiale ne cesseront pas de leur imposer des «programmes d'ajustement structurels» les obligeant à diminuer les subsides alimentaires à leurs populations et à sabrer dans les dépenses d'éducation et de santé.

L'Organisation internationale du travail ne sera pas renforcée. Le projet de «contrats de développement» avec les pays du Tiers-Monde ne verra pas le jour. La taxe «pour le développement social» sur les centaines de milliards de transactions boursières qui se font chaque jour ne sera pas instaurée.

Le problème, c'est aussi que la plupart des pays industrialisés, loin de progresser vers l'atteinte de l'objectif d'octroyer 0,7% de leur PNB à l'aide au développement, se montrent au contraire de moins en moins généreux.

Prenez un exemple au hasard: le Canada. Alors que celui-ci consacrait 0,42% de son PNB à l'aide au développement avant le dernier budget fédéral, il n'y accordera plus que 0,31% en 1996 et 0,27% en 1997. Le gouvernement du «plus beau pays au monde» a choisi de réduire son déficit sur le dos des plus pauvres de la terre, sabrant 21% dans le budget de l'aide (contre 14,2% de compressions dans le budget de la Défense), sans qu'aucune voix, fût-elle souveraine, ne se fasse entendre à la Chambre des communes pour protester contre cette ignominie.

Plusieurs années après la fin de la guerre froide, le Canada continuera d'affecter cinq fois plus de ressources à ses dépenses militaires qu'à l'aide aux populations dans le besoin.

Et il ne s'est pas trouvé un seul ministre québécois pour dénoncer ce choix économiquement douteux et moralement inacceptable qui, à lui seul, constitue pourtant un argument de poids en faveur de l'indépendance.

On dit que «ventre affamé n'a point d'oreilles». Comment peut-on encore espérer calmer la misère des peuples démunis en les gavant de belles déclarations et de bons sentiments?

## Tour de piste des artistes

Jean-Robert Sansfaçon

**Q**ui a dit que les artistes restaient à l'écart et refusaient de se prononcer quant à l'avenir du Québec? Depuis quelques jours, on ne voit qu'eux, on n'entend qu'eux, on ne parle que d'eux, et la campagne référendaire n'est même pas officiellement commencée.

Les artistes sont des citoyens comme les autres dont la fonction première n'est pas de se substituer aux politiciens mais de bien faire leur boulot d'acteurs, d'auteurs, de chanteurs. Trop souvent, on tente d'utiliser leur talent, leur notoriété, à la seule fin de faire mousser une cause. Tout aussi souvent, on s'adresse moins à leur intelligence, leur esprit créateur qu'à leur générosité, leur fidélité, quand ce n'est pas à leur culpabilité ou leur naïveté de militants néophytes.

Pour convaincre le médecin, l'avocat, l'homme d'affaires ou le journaliste, on accepte d'y mettre le temps, l'énergie et l'argent. Rien n'est acquis. Mais quand il s'agit des artistes, c'est à eux qu'il reviendrait de consacrer temps et talent au service de la cause. Pourtant, le jour du scrutin passé, ce ne sont pas eux qui ont droit aux contrats d'asphalte. Les artistes, on les aime purs, inconditionnels et pauvres. Ou l'inverse, c'est selon.

À certains moments de l'histoire, les artistes se font plus que d'autres les chantres des rêves et des espoirs des peuples. Ce qui a changé au Québec entre 1980 et aujourd'hui, ce ne sont pas tant les artistes eux-mêmes que les rêves et les espoirs en question. Si quelque leader politique possède la réponse aux angoisses légitimes des artistes, il

lui revient de la faire connaître. Non pas en lançant un appel à la mobilisation, mais en expliquant la place qui leur serait réservée dans un Québec moderne. Si la réponse convient, les artistes la défendront, dans la rue si nécessaire.

D'ailleurs, l'excellente prestation d'un Paul Piché lors de son passage à l'émission *Le Point*, mardi soir, son calme et son aplomb devant le barrage de questions en forme de réponses provenant de journalistes vedettes pourtant chevronnés, démontrent bien la capacité de certains artistes à une analyse froide et un engagement réfléchi.

La même constatation vaut pour ces autres artistes interrogés lors du premier reportage radio-canadien, les Deschamps, René-Richard Cyr ou Louise Forestier. Qu'on approuve ou pas, là n'est pas la question. Tous ont accepté de se prononcer alors que rien ne les y obligeait, avec sincérité et courage.

Dans le présent débat référendaire, si l'opinion des artistes intéresse autant, ce n'est pas parce qu'elle est porteuse de plus de vérité que celle des scientifiques ou des enseignants, pour ne nommer qu'eux, mais parce qu'elle a valeur de symbole. Que des artistes soient devenus conscients de ce rôle et que certains d'entre eux aient choisi d'y renoncer, cela ne regarde qu'eux. Ce n'est pas un mal que plusieurs artistes de grand talent soient passés de l'adolescence à l'âge adulte, qu'ils soient devenus plus exigeants, même si cela les a rendus hésitants et méfiants. Voilà plutôt le gage de choix professionnels et politiques sincères et solides, même dépourvus d'éclat patriotique.

## L E T T R E S

## Logique et contradiction

On n'a pas besoin de réfléchir bien longtemps avant de constater que les seuls Québécois pouvant logiquement désirer la séparation d'avec un Canada majoritairement anglophone sont ceux de langue française.

Condamner ou, pis encore, ridiculiser quiconque a le malheur d'évoquer cette évidente réalité, c'est faire preuve, à mon avis, d'un grave manque d'objectivité.

Que dire, donc, de ceux qui soulèvent le spectre du racisme, voire du nazisme, contre des intervenants qui ne veulent que la préservation de leur patrimoine linguistique?

Par ailleurs, que faut-il penser de l'inconséquence d'un chef de l'opposition qui, tout en s'opposant à la plus vaste consultation jamais offerte aux Québécois, accuse le Parti québécois de ne pas être en contact avec ces derniers (les médias de langue anglaise le citent en effet comme ayant dit: «The P.Q. is

out of touch with Quebecers»)? Voilà bien la logique de ceux qui favorisent un *statu quo* nous tenant en minorité depuis plus de 130 ans, et déjà en train de nous noyer ici même à Montréal.

Pierre Beaudry  
Montréal, 9 mars 1995

## Un pays à moi

Je suis convaincue que, pour obtenir le respect du Canada, il faut que le Québec puisse agir d'égal à égal: un pays qui communique avec un autre pays.

Même les francophones hors Québec seront heureux d'avoir un pays à visiter, un pays où «se ressourcer».

Les immigrants aussi seront heureux.

S'ils choisissent le Québec comme patrie d'adoption, ils vivront en français.

Autrement, toute l'Amérique est là pour ceux qui veulent vivre en anglais. Les anglophones québécois seront aussi dans leur pays.

Quant à moi, j'ai épousé à Qué-

bec même, il y a 42 ans, un Écosais nouvellement arrivé au pays.

Si mon mari avait désiré aller travailler en Écosse, l'Écosse serait devenue ma patrie d'adoption.

Il a choisi l'Ontario. Je ne me suis jamais sentie chez moi pendant les 18 ans que j'y ai vécu. Je ne pouvais pas en faire un pays d'adoption.

L'Ontario est bel et bien une province du Canada, donc de mon pays.

J'aurais dû me sentir chez moi si le Canada est mon pays.

J'ai visité les Rocheuses à plusieurs reprises et je me suis rendue dans les provinces maritimes. C'est un beau pays que le Canada.

Je l'aime, mais j'aime aussi la Grande-Bretagne, la Grèce, la France, l'Italie, tous les pays que j'ai visités au cours des années.

Je veux un pays à moi car si le Québec continue de faire partie du Canada aux conditions actuelles, il s'achemine vers la perte de sa langue et de sa culture françaises.

Agathe Cloutier  
Outremont, 3 mars 1995

## À P R O P O S

## ... de la population immigrée à Montréal

Lors du recensement de 1991, la population immigrée se chiffrait à 520 535 personnes dans la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR), soit 16,8% de la population totale.

Cette part a progressé d'un point par rapport au recensement de 1986 alors qu'elle se situait à 15,9%.

Parmi l'ensemble de la population immigrée du Québec, 88% réside dans la RMR de Montréal.

Cette concentration s'accroît à chaque recensement depuis 1961.

Lors du recensement de 1961, 83% de la population immigrée se concentrait dans la RMR de Montréal: cette proportion s'est élevée à 86% lors des recensements de 1971 et de 1981 puis a gagné un point en 1986 (87%) pour s'établir enfin à 88% lors du dernier recensement.

Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec  
1994

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

# La crise du turbot

## Le Canada protège bien les intérêts de ses grosses compagnies poissonnières

POL CHANTRAINE

Auteur de La Dernière Queue de morue, paru chez L'Étincelle éditeur à la fin de 1992.

**B**ien sûr, c'était l'euphorie à Saint-Jean de Terre-Neuve lorsqu'est arrivé le chalutier espagnol arraisonné hors de ses eaux territoriales par le Canada. Pour les Terres-Neuviennes, ce pays dont ils font partie depuis moins d'un demi-siècle faisait enfin un geste tangible en leur faveur! Encore que ce geste venait bien tardivement: on eût certes préféré voir le Canada démontrer autant de détermination lorsqu'il y avait encore de la morue sur les Grands Bancs, au lieu que pour du turbot que l'on pêche faute de mieux.

On aurait certes mieux compris qu'il viole (ou tu-toie) le droit de la mer il y a cinq ou dix ans: on aurait pu encore croire qu'il le faisait pour les 30 ou 40 000 travailleurs de la mer qui ont depuis perdu leur emploi. Or, cette année, son intervention musclée, tout en se parant du noble motif de protéger une ressource halieutique malmenée, ne profite en fait qu'aux quelques grosses compagnies canadiennes qui chahutent le turbot. Qui d'autre possède les chalutiers de haute mer capables de le pêcher si loin au large en plein hiver? Même à l'intérieur des eaux canadiennes, force est de constater que certains pêcheurs sont plus égaux que d'autres quant à l'accès à cette ressource. La façon dont Pêches et Océans Canada a sévi l'été dernier contre des pêcheurs gaspésiens partis pêcher ce même turbot sur les côtes du Labrador en témoigne.

M. Tobin aura beau dire que les Espagnols (ou les Européens) sont des forcés de la surpêche et les pointer du doigt comme responsables du pitoyable état des stocks sur les Grands Bancs, il n'a qu'à tourner les yeux un peu plus à l'ouest pour se rendre compte que les industriels canadiens sont tout aussi capables de surpêche que quiconque. S'il ne reste plus de poisson dans le golfe du Saint-Laurent, on ne peut l'imputer qu'à eux — et à une gestion des pêches biaisée en leur faveur des autorités canadiennes.

Mais tout le monde à Terre-Neuve, les travailleurs d'usine de transformation qui n'ont pas travaillé depuis des lustres, les pêcheurs à qui l'on n'autorise qu'une pêche «de subsistance» minime, etc., ont néanmoins applaudi à l'arraisonnement de l'*Estai*. La vengeance contre le «pilleur», la castration du bouc émissaire (!), rendaient plus tolérables les misères du présent. Rares étaient ceux qui concevaient que l'acte de piraterie en eaux internationales du Canada (en fonction d'une interprétation stricte du droit de la mer) n'était que le dernier raté de l'effroyable politique menée par ce pays en matière de gestion des pêches depuis la proclamation de sa zone économique exclusive de 200 milles en 1977.

Et notamment envers l'Espagne. En 1981, des négocia-

tions avaient presque abouti avec ce pays. Les négociateurs canadiens pensaient avoir en main l'entente du siècle: l'Espagne, en 10 ans, renonçait à des droits historiques de pêche vieux de 400 ans. C'était considérable! Mais pas pour les grosses poissonnières canadiennes, qui ne voulaient pas partager leur morue avec quiconque, et elles l'ont torpillée.

À cette époque (1981), de regrettables erreurs dans l'évaluation des stocks de morue des Grands Bancs par le Canada justifiaient un optimisme débordant de la part des gestionnaires des pêches. Si bien que tout en boutant les flottilles morutières étrangères hors de sa zone, le Canada s'y alloua des quotas de morue fabuleux.

Guère contentes de se faire traiter de façon aussi cavalière, les flottilles étrangères intensifièrent alors leur pêche hivernale sur le nez et la queue des Grands Bancs, là où la morue migre et se trouve en grande concentration de décembre à avril. Sachant fort bien, d'après leurs propres évaluations, qu'il n'y avait pas des stocks de morue qui justifiaient les quotas fabuleux que le Canada s'allouait, les pêcheurs étrangers se livrèrent eux aussi à une surpêche éhontée.

Maintenant que la morue et la plie ont été pillées à un point où les stocks prendront des années à se reconstituer, tous se jettent sur une espèce substitut, le turbot. Là encore, il faut dire que le Canada a émis des signaux peu clairs aux autres pays pêcheurs lorsque, pour pallier au moratoire de la pêche à la morue, à l'été 1992, le ministre des Pêches d'alors, John Crosbie a augmenté, du jour au lendemain, le quota canadien de capture du turbot (flétan du Groenland) de 20 000 tonnes. Un vieux pêcheur côtier de Saint-Anthony (nord de Terre-Neuve) avait alors ridiculisé ce nouveau quota dans une assemblée en disant qu'il n'y avait pas assez de turbot pour faire souper tout le monde ici.

Trois ans plus tard, sa caricature de description des stocks sous-tend le grave contentieux qui surgit entre le Canada et l'Europe. Le scénario est sensiblement

même qu'avec la morue. Après s'être octroyé un quota sans doute excessif dans sa zone, le Canada joue de son influence à l'OPANO pour faire décroître le quota global de prises de flétan noir hors de sa zone de moitié de 1994 à 1995, soit à 27 000 tonnes; à la suite de quoi il revendique 60% des captures et n'en alloue que 13% à l'Europe. Or, si l'on peut parler de «droits historiques» dans cette pêche, qui n'est une pêche dirigée que depuis deux ans, il faut bien reconnaître que l'Europe se sent flouée, car elle réalisait les trois quarts des prises jusqu'à l'an dernier.

Elle est particulièrement amère, non seulement que l'on ait réduit sa part à 13% du total des prises admissibles, mais que l'OPANO en ait alloué 10% au Japon et 12% à la Russie qui, jusqu'en 1994, n'avait pas pêché cette espèce. Maintenant, que va-t-il se passer? Si l'on se fie au discours tenu par les quatre ambassadeurs européens venus accueillir les marins-pêcheurs espagnols à Saint-Jean, aucun compromis ne sera concédé de la part de l'Europe jusqu'à ce que le Canada ait libé-



Le navire espagnol Estai.

ré le navire arraisonné. L'on peut même s'attendre à ce que les tensions s'accroissent sur les bancs de pêche. Pour nous qui ne sommes pas habitués à ces façons de faire, pareils échanges de feu peuvent apparaître comme le préambule de la guerre. Pas pour les Espagnols: chaque année, dans le golfe de Gascogne, les bâtiments de surveillance français et espagnols canardent des salves de semonce contre les pêcheurs de sardine du pays voisin qui se trouvent du mauvais côté de la ligne de démarcation des eaux territoriales.

Bien sûr, tout finira sans doute autour d'une table de négociation, mais seulement après la pêche, car il faut tenir compte de l'implacable fierté espagnole.

A long terme, il devrait apparaître que le problème de la surpêche, qui est pandémique, de l'Islande aux Seychelles, n'est pas tant une question de pavillons qu'une question de technologie. Les chalutiers modernes, entre les mains de qui que ce soit, invitent à la surpêche, non seulement des espèces recherchées, mais de toutes celles qui se trouvent sur leur chemin, du fait de leur manque de sélectivité. La pêche à la crevette en mer du Labrador a sans doute fait plus de tort à la morue que la pêche à la morue elle-même, si l'on compte le nombre effarant d'alevins de morue de la taille d'une crevette qui ont été (et sont encore) sacrifiés lorsqu'on remonte un chalut de crevette. Les armateurs, tant espagnols que canadiens, doivent rentabiliser les énormes unités de pêche dont ils se sont équipés, et ce, dans le contexte d'une pénurie généralisée de poisson dans l'Atlantique Nord-Ouest.

Ce sont de puissants intérêts financiers qui, en bout de ligne, les contrôlent. Suffisants pour qu'on le souligne de part et d'autre par quelques coups de semonce de canon.

Des Terre-Neuviens protestaieat dimanche dernier, en anglais et en espagnol, au moment où l'*Estai* entrait à Saint-Jean.

# La souveraineté est d'abord culturelle

Une société qui ne se définit que par ses valeurs comptables et marchandes ne peut avoir les ressources nécessaires pour se maintenir, se renouveler et se dépasser

ACADÉMIE DES LETTRES DU QUÉBEC

Voici de larges extraits d'un manifeste sur la question de la souveraineté du Québec signé par les membres de l'Académie des lettres du Québec que sont Yves Beauchemin, Marie-Claire Blais, Nicole Brassard, Gilbert Choquette, Pierre de Grandpré, Marcel Dubé, Fernand Dumont, Jean-Pierre Duquette, Jacques Folch-Ribas, Madeleine Gagnon, Naim Kattan, Claude Lévesque, Louise Maheux-Forcière, André Maillet, Madeleine Ouellette-Michalska, Jean-Guy Pilon, Edmond Robillard, Jean Royer et Marcel Trudel.

Fondée il y a 50 ans, notre Académie a réuni depuis 1944 plus d'une centaine d'intellectuels et d'écrivains canadiens-français et québécois qui ont participé par leur présence, par leur œuvre et leur action, à la fondation du Québec moderne. Aussi nous sentons-nous concernés par le débat qui anime cette année référendaire.

Nous croyons utile de rappeler au gouvernement québécois et à nos concitoyens que la souveraineté est d'abord un fait culturel. L'enjeu des discussions reste la culture d'un peuple, c'est-à-dire ce qui fonde son existence et le transforme, ce qui le distingue et lui donne sa façon d'être au monde.

Notre classe politique de 1995 semble ignorer qu'il ne peut y avoir de souveraineté ni de bien-être sans la culture. D'ailleurs, le projet d'un pays québécois souverain s'enracine dans la révolution culturelle des années 1960. L'a-t-on oublié? Ce qu'on a appelé la Révolution tranquille était un projet de société et s'inspirait des possibles de notre culture.

**La culture est l'âme de la maison**  
Aujourd'hui, tous les débats autour de la souveraineté semblent vouloir évacuer la culture au profit des seules considérations économiques.

La souveraineté, c'est la culture d'un peuple dans toute son expression. Son histoire et sa mémoire, ses mythologies, sa langue et ses paroles, sa littérature et ses œuvres artistiques: voilà cette culture qui rend un peuple souverain et lui permet d'enrichir le monde avec sa propre version de vivre l'humanité.

Il n'y aura de souveraineté que celle qui se définira dans, par et pour la culture du peuple québécois. Notre existence dans le monde tient à la façon d'exister de notre culture.

Déjà, il y a 20 ans, un des artisans de la

Révolution tranquille, l'écrivain et journaliste André Langevin interpellait la société québécoise en précisant que rien ne sert de vouloir l'indépendance si on ne lui trouve pas un contenu, une identité. «Il faut que le Québec se définisse d'abord un modèle culturel propre, et viable», disait André Langevin.

En somme, c'est la culture qui contient le politique, et non l'inverse. La politique est au service de la culture et de notre projet de société. Mais alors, qu'a-t-on fait de notre projet culturel et de l'enthousiasme qui l'a inspiré?

La culture n'est plus au centre des préoccupations politiques. Les événements récents au ministère de la Culture nous le rappellent cruellement.

Il y a longtemps aussi que les technocrates du ministère de l'Éducation ont perdu de vue le sort de la culture. Une sorte d'anti-intellectualisme est venu pourrir les idéaux de la Révolution tranquille qui avait fait naître ces deux ministères.

Il est temps de rappeler à Jacques Parizeau et à ses ministres cette dimension d'un pays souverain qui devrait être son cœur, son terrain fertile: la culture.

La culture est l'âme de la maison. Mais le projet péquiste d'un pays souverain a-t-il une âme? Veut-on donner à cette souveraineté les conditions de sa pensée? Quel sort réserve-t-on à cette culture?

Attendons-nous d'être souverains pour enseigner l'histoire du Québec à nos enfants?

Prend-on la littérature pour un simple outil de communication, alors qu'elle est bel et bien une expression de tout notre être-au-monde? Que signifie cet anti-intellectualisme récent du ministre de l'Éducation, quand il s'adresse aux universités? A quoi servent des états généraux de l'éducation, si l'enjeu n'est plus la pédagogie de transmission d'un savoir?

On évalue le sort d'une culture à la mesure du destin qu'elle propose à des personnes, nous a enseigné Fernand Dumont. Ains, notre système d'éducation, tout comme le regard que nous portons sur notre propre culture, sont les ponts que nous construisons entre notre histoire et notre avenir. (...)

De son côté, dans un éditorial récent, la directrice du *Devoir* résumait ainsi la conduite du Parti québécois envers la culture: «Porté au pouvoir grâce aux gens de culture qui lui ont donné de l'âme, écrit Mme Lise Bissonnette, le Parti québécois a été d'une rare in-

différence à leur égard durant son premier passage au gouvernement, où les amusettes ont tenu lieu de politique culturelle tandis que tous les rattrapages urgents restaient en plan, dont le si désolant dossier des équipements.

Neuf ans de séjour dans l'opposition n'auront même pas réussi à produire l'ombre du début d'un programme culturel...»

Certes, la culture qui concerne les ensembles sociaux, c'est la culture de la vie quotidienne, celle dont parlent les anthropologues et les sociologues. Cette culture, qui fonde une société et ses individus, on peut la résumer en trois mots, avec Fernand Dumont: «Créer. Aimer. Habiter.»

Créer. Cette activité rend compte de l'autre culture, celle qui transforme l'individu et lui permet d'enrichir sa culture fondatrice.

La culture est aussi un projet qui donne des œuvres, des points de vue sur le monde, des mouvements de pensée, des «formes plus fortes que la mort» (André Malraux). C'est ce qui la rend souveraine et en fait la condition de toute souveraineté politique. En ce sens, c'est la nouveauté de toute œuvre d'art qui en fait la nécessité. La culture est un projet d'existence. (...)

Au moment où l'on s'apprête à fonder un pays souverain, il est urgent de se demander ce qui fait l'âme et l'armature de cette nouvelle communauté.

Jusqu'à maintenant, l'attention s'est portée surtout sur les ressources économiques et politiques qui fondent le projet de souveraineté, la culture comme telle, dans sa portée la plus vive et la plus essentielle, ayant été, comme toute, purement et simplement ignorée.

Or, n'est-ce pas ce qui définit le foyer le plus fécond, le plus nécessaire de toute communauté, ce qui lui donne son être et sa cohésion, son sens et sa densité? Une société qui ne se définit que par ses valeurs comptables et marchandes ne peut avoir les ressources nécessaires pour se maintenir, se renouveler et se dépasser.

Elle ne peut que se refermer sur elle-même, se constituer en ghetto. Seuls l'amour de la langue, la création artistique, la production d'œuvres véritables, la qualité de son système d'enseignement ouvrent des horizons nouveaux, déstabilisent ce qui tend à se refermer, se scléroser, provoquant la communauté à se dépasser radicalement elle-même vers un au-delà imprévisible.

C'est l'art et la culture qui nous mettent en contact avec les sources mystérieuses de notre être et de notre monde, glorifiant la vie telle qu'elle est, dans son rapport inéluctable à ses souffrances et ses joies.

At-on oublié que l'art justifie la vie et qu'il est le plus grand rassembleur des êtres? (...)

L'occasion est belle, pour l'Académie des lettres du Québec, de rappeler au gouvernement péquiste que tout projet de souveraineté tire essentiellement sa légitimité de notre différence linguistique et culturelle, c'est-à-dire de notre histoire et de nos institutions; que l'argument économique ne saurait avoir préséance sur l'argument culturel.

La différence québécoise est d'abord et avant tout culturelle. Comment peut-on parler de souveraineté en reléguant la culture au second plan?

Alors que le chef du gouvernement a très bien compris l'importance que revêt l'appui symbolique de la France à l'égard du projet de souveraineté, qu'est-ce donc qui le garde à distance, le retient de parler de la langue et de la culture, de la mémoire et de l'histoire comme de la littérature et des arts de l'imaginaire?

Pourquoi la classe politique a-t-elle peur de parler de la culture comme de l'enjeu de ce référendum?

**Victor Barbeau écrivait...**

À l'Académie des lettres du Québec, nous sommes des intellectuels et des écrivains à qui Victor Barbeau (1894-1994), le premier, fondateur de notre compagnie, défenseur et promoteur de la langue et de la culture françaises, a montré le chemin.

Pour lui, professeur à l'École des hautes études commerciales et fondateur de l'Alliance des coopératives de consommation, la culture elle-même doit fonder nos préoccupations économiques et autres.

Evoquant la langue et la culture, Victor Barbeau a bien écrit:

«Individuellement, les écrivains en sont les premiers dépositaires. Collectivement, ils doivent en être les premiers garants. Il est donc impérieux qu'ils en assument la défense.» Et c'est ce que nous, Académiciens des lettres du Québec, voulons signifier à notre gouvernement et à nos concitoyens, en cette année référendaire.

Nous avons la conviction que le goût des commencements, l'intuition de la beauté, l'enthousiasme d'appartenir et le sens d'exister, tout cela fonde le projet d'une souveraineté, oui, mais qui, pour être économique et politique, devra se définir d'abord et avant tout comme étant culturelle.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

**LA RÉDACTION** Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Berubé (responsable), Robert Dumas, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapeau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Marie-Claude Petit (commiss), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). **La Documentation:** Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ** Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publicitaires et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Mischevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Bouchard, Micheline Turgeon; Michèle Rousseau (secrétaire). **L'ADMINISTRATION** Henry Riedl, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Daniel le Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES** Guy-Renaud Kirouac (directeur), Chrystian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). **LA PRODUCTION** Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et informatique), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Desormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christiane Vaillant, Christian Vien, Olivier Zaida. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

PURGE *Les artistes, les comédiens et les auteurs seront les grands perdants*

SUITE DE LA PAGE 1

Radio-Canada les subiront avec la même sévérité. Si c'est le cas, ce sont 60 millions \$ que la télévision française devra couper en 24 mois, sur un budget de 310 millions \$. Rappelons que la SRC fait face à un manque de gagner de 350 millions \$ et que, ayant jugé cette situation intenable, son président Anthony Manera démissionnera le 31 mars prochain.

Pour cette année, tous les services devront réduire leur budget de 4 %. Mais l'année de tous les dangers, comme dit Mme Fortin, sera 1996-97. «Il n'y aura probablement pas de mises à pied massives avant l'année prochaine», a-t-elle dit. Le chiffre de 750 exclut les employés des régions, tout comme ceux de la radio, qui seront fixés cet après-midi.

L'année prochaine, les 100 ou 150 premiers départs concerneront probablement des gens qui désirent partir ou qui occupent des postes qui ne seront pas remplacés. Pour le reste, la direction de la télévision française s'atta-

quera d'abord aux services de soutien, puis au personnel affecté à la production des émissions.

1996, c'est également l'année de la négociation avec les syndicats. A ce sujet, Mme Fortin a été limpide: «Il faudra beaucoup de courage et de travail et il faudra aussi que tous soient convaincus que le jeu en vaut la chandelle.» En d'autres termes, que les syndicats participent à l'opération.

Les représentants des journalistes, des employés de production et des techniciens ont tous indiqué, hier, qu'ils étaient conscients des difficultés présentes et qu'ils étaient ouverts à la discussion.

Ceci dit, personne n'est rassuré. «Elle (Mme Fortin) sait comment couper 10 millions \$, elle dit "je peux me rendre jusqu'à 25", mais 60 ou 70 (millions), elle ne sait pas, note Gilles Provost, président du Syndicat des journalistes. Mais la vie continue. Nous tenterons de réfléchir sur des suggestions à faire.»

Pour sa part, Liliane Campbell, présidente du syndicat des 750 employés de la production, trouve «tout cela très

ambigu». Chez les techniciens, Jean-Paul Rouillard est aussi inquiet mais il note que «la confiance doit régner».

Mme Fortin a indiqué que les méthodes de travail seront réexaminées. Les coûts de production seront systématiquement comparés à ceux du secteur privé de manière à ce qu'ils ne les dépassent pas. Un système d'imputabilité sera également mis en place.

Dans l'immédiat, Mme Fortin assure que les réductions ne paraîtront pas à l'écran à l'automne. Il reste que la SRC produira moins de dramatiques et cessera de produire des émissions «coûteuses qui ne rapportent pas».

De plus, a dit Mme Fortin, «il sera de plus en plus difficile de produire des émissions culturelles de haute qualité. Ce n'est pas le public qui va perdre, ce sont les artistes, les comédiens, les auteurs». Car il y aura moins d'enregistrements de spectacles en direct; la SRC achètera, à coût moindre, des productions étrangères en seconde ou troisième diffusion.

Tout changement pour l'automne sera annoncé en juin. En décembre 1995, la direction de la télé française

présentera un plan global de compressions qui commentera à entrer en vigueur en avril 1996.

Cet après-midi, ce sera au tour des employés de la radio d'entendre leur président, Marcel Pélipin.

Les employés du secteur anglais, dont la majorité se trouve à Toronto, n'ont pas encore reçu d'information de leurs patrons. Une chose est certaine, Mme Fortin suit avec intérêt ce qui s'y passe car elle ne voudrait pas que la télévision française soit entraînée dans des changements conçus sur mesure pour la télévision anglaise. CBC, rappelons-le, a souffert beaucoup plus que son pendant français de l'arrivée des canaux spécialisés et de la forte concurrence américaine.

«Je trouverais justifié que les mandats soient différenciés. Mais quant à nous, il est important que nos positions continuent à produire des émissions qui nous ressemblent.» Une partie de cette réponse se trouve à Téléfilm. Si la société d'Etat devait cesser, à cause des compressions, de soutenir des séries télévisées, c'en serait fini de *Scoop* ou de *La Petite Vie*.

## SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

lution technologique et des contraintes financières».

Ces facteurs amènent la Régie à «rechercher un nouvel équilibre entre les ressources consacrées aux lits et à l'hébergement par rapport à celles disponibles pour la réadaptation précoce, les services intensifs, les services ambulatoires et les services à domicile».

Afin d'atteindre ces objectifs tout en répondant aux contraintes financières qui la forceront à ramener son budget de 3,32 milliards \$ à 3,13 milliards en 1998, la Régie propose un plan de réorganisation comprenant cinq volets. Le premier vise à augmenter les services qui évitent ou réduisent l'hospitalisation, en favorisant par exemple le virage ambulatoire au sein des centres de courte durée ou encore en assurant une meilleure liaison entre les CLSC et les hôpitaux.

Les premières mesures, estime la Régie, permettront de réaliser des économies de 352 millions \$, dont 170 millions \$ seront réalloués à d'autres secteurs. Cette phase du plan prévoit notamment la fermeture de 1250 lits de courte durée, soit l'équivalent de cinq hôpitaux de taille moyenne, ainsi que l'élimination de 1010 autres lits de longue durée, de convalescence et de réadaptation, pour un total de 2260 lits. La Régie ne précise cependant pas le nom des établissements qui seront touchés, ce qui devrait être fait lors d'une étape subséquente du processus.

Le second volet prévoit la mise en œuvre des priorités régionales en matière de promotion et de prévention de la santé, qui avaient été définies à la Régie en décembre dernier. Ces mesures n'entraîneront aucune diminution des dépenses et entraîneront plutôt une réallocation budgétaire de 20 millions \$. Le volet suivant vise à favoriser le développement de services alternatifs en santé mentale et bénéficiera d'une réallocation budgétaire de 3 millions \$. Le quatrième volet prévoit pour sa part la mise en place d'un fonds d'équilibre régional, qui entraînera une réallocation de 42 millions \$. Ce fonds permettra à la Régie de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande pour des services particuliers comme la dialyse et les médicaments pour les personnes atteintes du sida et du cancer.

Finalement, le plan de l'organisation prévoit une amélioration significative de l'efficacité du réseau. Une mesure qui, indique le document, devrait permettre une diminution des dépenses de 73 millions \$.

En additionnant les économies potentielles et en soustrayant les

sommes réallouées, la Régie en arrive à une diminution globale de son budget de 190 millions \$.

Cette réorganisation massive des services dans la région n'épargnera évidemment pas le personnel «puisque qu'en moyenne 80 % du budget d'un établissement est constitué de sa masse salariale». Le plan de la Régie précise à ce titre que 12 103 personnes pourraient être touchées, soit 1000 cadres et 11 103 salariés, ce qui représente au bas mot 14 % des postes équivalents à temps complet du réseau montréalais.

Le projet de réorganisation, poursuivent les auteurs, pourrait toutefois nécessiter de combler 4587 postes et ainsi compenser une partie des emplois perdus, de telle façon que le nombre de «sacrifiés» se situerait finalement à 4720. Ce qui représente une masse salariale d'environ 188 millions \$.

Le corps médical serait largement épargné par le processus, 92 postes de spécialiste devant être coupés d'ici au 1er avril 1996. Pour la même période, le nombre d'omnipraticiens devrait augmenter de 44. Actuellement, on retrouve 1320 médecins omnipraticiens et 3174 spécialistes dans la région de Montréal-Centre.

Bien que la Régie souligne qu'il existe peu d'exemples pour apprécier les conséquences que pourrait avoir son plan sur la qualité des soins, elle cite l'exemple d'une réforme similaire conduite à Winnipeg, où 9,2 % des lits de courte durée avaient été fermés en 1991. Les auteurs précisent que ce projet avait permis de maintenir l'accessibilité et la qualité des soins sans affecter la santé de la population. La consultation publique qui sera amorcée après la réunion du conseil de ce soir se déroulera en deux étapes principales. Dans un premier temps, les groupes et organismes intéressés pourront prendre connaissance des données et des tendances qui orientent la transformation de l'organisation des services à Montréal. Les intervenants seront également invités à se prononcer sur la faisabilité des transformations proposées et pourront proposer d'autres scénarios.

Après cette première partie, qui se déroulera du 18 au 20 avril 1995, la Régie préparera de nouveaux documents de consultation, plus élaborés et dans lesquels les mesures les plus appropriées, ainsi que la liste des établissements touchés, seront explicitées. Les participants seront alors invités à se prononcer sur la meilleure façon de réaliser les transformations au plan de l'organisation des services et des ressources humaines, financières et matérielles.

## EXCISION

SUITE DE LA PAGE 1

Bien que la CDPQ n'intervienne habituellement qu'à la suite d'une plainte d'une personne lésée, elle a indiqué hier qu'elle ne se limitera pas à ce critère dans les cas d'excision ou d'infibulation, dont les victimes sont le plus souvent des jeunes filles ou des adolescentes. En vertu de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, la CDPQ peut également intervenir préalablement si elle possède des informations selon lesquelles «la vie, la santé ou la sécurité d'une personne visée par un cas de discrimination est menacée». Dans de telles circonstances, la Commission pourrait s'adresser à un tribunal afin «d'obtenir d'urgence une mesure propre à faire cesser une telle menace».

Il semble que cette dernière disposition s'adresse en partie à ceux qui travaillent dans le milieu de la santé. Des cas de parents qui se sont présentés aux CLSC et ont demandé que leur enfant soit excisé ont déjà été répertoriés. Les CLSC refusent évidemment ces demandes. Mais à la lumière de l'avis de la CDPQ, seront-ils obligés de faire parvenir ces informations à la Commission? La question est de mise.

«Parce que l'on peut très bien penser que ces parents se tournent vers d'autres sources pour faire exciser leurs filles, a affirmé hier Marie Moisan, agente de recherche au Conseil du statut de la femme de Québec. Bien qu'elle accueille bien la démarche de la Commission, Mme Moisan s'est interrogée sur les résultats qu'elle pourrait entraîner, «étant donné que ça se fait de façon très clandestine».

On ne possède aucune donnée sur l'ampleur de ce phénomène au Québec. Mais les groupes de femmes et le milieu médical se doutent que certains immigrants fassent toujours exciser leurs filles, possiblement en retournant temporairement dans leur pays d'origine, ce qui n'empêcherait pas les autorités canadiennes de les poursuivre.

L'hôpital Sacré-Cœur avait été cité l'année dernière pour avoir procédé à des réinfibulations sur des femmes à la suite d'un accouchement. Et le gynécologue Claude Fortin dit avoir pratiqué neuf défibulations sur des femmes immigrantes, à leur demande. Ces femmes portaient encore les cicatrices du «traumatisme psychologique» consécutif à une telle intervention. Et même si la défibulation leur permet de reprendre une vie sexuelle s'apparentant à celle des autres femmes, «on ne peut jamais qualifier de normale une relation dont un organe est absent», a-t-il soutenu dans une entrevue hier.

Les inquiétudes croissantes selon lesquelles ce phénomène a bel et bien lieu au Québec ont amené en novembre dernier le ministre de la Justice, Paul Bégin, à demander à son vis-à-vis fédéral, Allan Rock, d'inscrire explicitement les mutilations génitales des femmes parmi les actes interdits par le Code criminel. M. Bégin a cité les démarches entreprises en ce sens par certains pays, dont la Suède, la Belgique, la Norvège et le Royaume-Uni, ainsi que certains États américains.

Mais il semble que M. Rock soit peu disposé à donner suite à cette requête. Dans une réponse envoyée à M. Bégin le 18 janvier dernier, le ministre fédéral a fait remarquer que les articles 265, 267, 268 et 269 du Code criminel actuel, qui traitent des voies de fait, suffiraient pour faire condamner une personne coupable d'avoir pratiqué une excision. M. Rock a d'ailleurs donné cette même réponse l'année dernière au Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme, qui lui avait demandé d'étudier la possibilité d'un tel amendement.

Le vis-à-vis québécois de cet organisme, le Conseil du statut de la femme du Québec (CSFQ), est partagé sur cette question. Bien qu'une nouvelle disposition puisse contribuer à l'éradication de cette pratique, elle pourrait aussi avoir l'effet contradictoire «de la réleguer encore plus dans la clandestinité», a fait valoir Mme Moisan.

Le CSFQ favorise plutôt des efforts de sensibilisation auprès des communautés qui ont une tradition d'excision et d'infibulation. A cet effet, on s'attend à ce que le nouveau Comité d'orientation sur les mutilations génitales en arrive à des solutions pour rejoindre ces communautés. Ce comité, mis sur pied l'automne dernier, regroupe des représentants du gouvernement québécois et des groupes des femmes.

«Ça ne sert à rien d'avoir des femmes blanches qui vont dans ces communautés pour leur dire d'arrêter cette pratique. Pour que la prévention se fasse, il faut que les femmes africaines soient impliquées», a souligné hier Chantal Lapointe du Regroupement des centres de santé des femmes du Québec et membre du Comité d'orientation.

Bien qu'aucune plainte formelle n'ait été jusqu'ici déposée auprès de la CDPQ, la Commission a jugé opportun de se prononcer sur ce sujet à cause des nombreuses requêtes qu'elle a reçues pour son avis là-dessus, a dit son porte-parole, Robert Sylvestre.

Dans l'avis préparé par Maurice Drapeau et Haïlou Wolde-Giorghis, la CDPQ cite l'obligation du Canada et du Québec de respecter les conventions et pactes internationaux auxquels ils ont adhéré. Or, en décembre 1993, l'ONU est intervenue pour inclure dans la définition de la violence au sein de la famille «les mutilations génitales et d'autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme».

La CDPQ conclut que les mutilations génitales violent non seulement l'article 1 de la Charte québécoise (le droit à la sûreté et à l'intégrité de la personne), mais qu'elles constituent également un acte discriminatoire parce qu'elles visent spécifiquement les femmes. «Ces pratiques auraient pour objectif la soumission permanente de la femme à la volonté de l'homme», affirme la CDPQ.

La Commission précise que ce raisonnement ne s'appliquerait toutefois pas dans le cas de la circoncision, puisque «même si, à première vue, elle est une atteinte à l'intégrité physique, il serait difficile d'affirmer que c'est un acte illicite préjudiciable aux jeunes garçons ou ayant des effets nuisibles à leur vie sexuelle».

## L'intelligentsia du Canada anglais veut qu'Ottawa fasse «souffrir le Québec»

SUZANNE DANSEREAU PRESSE CANADIENNE

Toronto — S'il faut se fier à une discussion qui a eu lieu hier à Toronto entre la crème des intellectuels au Canada anglais, il n'y a pas grand chance qu'Ottawa accepte de s'asseoir avec le gouvernement Parizeau pour négocier pacifiquement la sécession du Québec si le OUI l'emporte lors d'un référendum sur la souveraineté.

Au contraire, l'intelligentsia canadienne-anglaise semble penser qu'il est préférable que le premier ministre Jean Chrétien ne bouge pas au lendemain d'un OUI, dans l'espoir que les choses aillent si mal pour le Québec que la sécession n'ait finalement pas lieu.

«Si Jean Chrétien va au balcon et reconnaît la sécession, il jette sa carrière politique aux ordures. Ce serait sombrer dans le ridicule politique et l'illégalité constitutionnelle», a déclaré hier Stanley Hartt, un ex-conseiller du gouvernement Mulroney.

«Son jeu — en fait, son devoir — sera au contraire de faire souffrir le Québec afin d'éviter que la sécession ne soit proclamée et ne devienne irréversible», a-t-il ajouté.

Voici son raisonnement: au lendemain d'un OUI, la réaction des marchés financiers sera très dure. Mais comme le Canada a les reins plus solides que le Québec au niveau financier, il peut donc «tenir le coup plus longtemps» et se permettre «d'attendre et voir venir».

Et si, pendant ce temps, la situation économique se dégrade, les Québécois changeront d'idée, a ajouté le politologue québécois Stéphane Dion: «Plus ça fera mal, plus l'appui à la souveraineté baissera.»

Ce forum était organisé par l'Institut C. D. Howe à Toronto. On avait réuni une quarantaine de politologues, économistes, journalistes et avocats reconnus au Canada anglais.

Deux Québécois du camp du NON, Stéphane Dion et le président du Comité du NON, Michel Bélanger, étaient également présents.

L'essentiel de la discussion portait sur la théorie exposée par Robert Young, un politologue de l'Université Queen's à Kingston.

M. Young croit que si le OUI l'emporte, Ottawa devra le reconnaître et s'asseoir avec le gouvernement Parizeau pour négocier pacifiquement la sécession du Québec.

Il croit que cette négociation sera rapide, entre autres pour éviter une crise économique provoquée par la réaction négative des marchés financiers à un OUI.

Mais sa théorie a été assaillie de tous côtés, hier, et il s'est retrouvé isolé. Un de ses plus grands opposants fut Patrick Monahan, de l'Université York, qui lui a dit qu'il jouait le jeu du Parti québécois et qu'Ottawa ne devait pas négocier simplement pour «acheter la stabilité» et réduire l'incertitude.

D'autres, comme Gordon Ritchie, de Strategico Inc., lui ont dit qu'il donnait trop de légitimité à la question référendaire ou encore à la mince majorité que le OUI risque d'obtenir lors d'un référendum (on a parlé de 51-52 %).

ACADIE *Les Acadiens sont «déchirés entre le papa pourvoyeur fédéral et la mère adoptive québécoise»*

SUITE DE LA PAGE 1

le de la société, en juin. «C'est une décision qu'on devra reconsidérer. Cette question-là sera sur la table.»

Comme lui, Jean-Marie Nadeau, l'un des animateurs du Parti acadien dans les années 1970, croit que ce référendum «n'est pas de nos affaires». Nadeau croit que ce n'est pas à l'avantage des Acadiens d'aller «peddler le fédéralisme au Québec», surtout que le taux d'assimilation des francophones est de 78 % à Terre-Neuve et de 57 % en Saskatchewan», ce qui constitue selon lui des chiffres qui ne militent pas en faveur du Canada.

«Qui dit que le fédéralisme est notre seule garantie? Est-ce que je sais si un Québec indépendant ne ferait pas mieux?», demande M. Nadeau. Il se choque de ce que les Acadiens aient déroulé le tapis rouge pour le chef libéral Daniel Johnson, lors de sa visite au Nouveau-Brunswick le 14 février. «C'est l'Acadie qui se met aux côtés de McKenna, du Reform Party et des autres, grogne-t-il. C'est trop facile d'adopter la position des majoritaires. Plus les Acadiens vous disent de voter NON, plus vous devriez voter OUI.»

Le secrétaire général de la Société nationale de l'Acadie (qui regroupe des Acadiens de plusieurs provinces), René Légère, estime que les commentaires des Gervais et Nadeau sont le fait d'individus isolés

qui ne représentent pas une tendance importante.

Selon M. Légère, la position adoptée par la SAANB représente un «pas qu'il était important de franchir: dire que le fédéralisme a bien servi les communautés acadiennes».

«J'ai trois enfants, dit M. Fontaine. Le jour où le Québec ne sera plus là, j'élèverai mes enfants dans un ghetto.»

Si c'est OUI, «dans 50 ans, la langue française n'aura plus aucune valeur en dehors du territoire du Québec en Amérique du Nord», dit M. Légère.

«Si c'est OUI, je crains un backlash des anglophones (dans les autres provinces que le Québec)», dit le recteur de l'Université de Moncton, Jean-Bernard Robichaud.

«Ils vont dire aux francophones: "On leur a donné un pays (le Québec), qu'ils s'en aillent!", dit Eliane Roy, de Coop-Atlantique, une entreprise dont les ventes dans la distribution alimentaire frisent les 450 millions \$. Déjà, on entend: "Go back to France!" Ils vont nous dire: "Go back to Québec!"»

A l'université, selon Pascale Paulin, de l'association des étudiants de l'Université de Moncton, «les jeunes ont peur, c'est la panique. Les jeunes qui m'entourent, dit-elle, disent que les Québécois ne peuvent pas nous faire ça».

M. Fontaine compare ce qui adviendrait aux Acadiens si les Québécois votent OUI à l'effet qu'a eu la

grève des joueurs de baseball sur la dernière saison des Expos de Montréal. L'équipe montréalaise voguait vers un championnat. La grève a tout gâché. «Il est légitime, comme gestionnaire qui doit veiller à l'implantation d'un plan d'affaires d'une grande entreprise dans cette province, de s'interroger sur les conséquences de la séparation du Québec», dit-il.

«On est en train de se remettre sur pied, dit le directeur du Conseil économique du Nouveau-Brunswick, Jean Nadeau. Avec la souveraineté du Québec, il faudra s'adapter à des taux d'intérêt plus élevés. Ce sera juste plus d'incertitude dans un monde déjà incertain. C'est pour ça que je suis émotionnellement impliqué», dit ce Québécois d'origine.

Selon l'autre Nadeau, Jean-Marie, qui travaille aujourd'hui à l'Association des pêcheurs acadiens, les Acadiens avaient, en 1980, une «sympathie pour les thèses autonomistes». Il rappelle qu'à l'époque, les Acadiens entretenaient pour eux-mêmes des velléités autonomistes plus grandes: certains ont même songé à une province acadienne.

Mais aujourd'hui, dit-il, les Acadiens sont «déchirés entre le papa pourvoyeur fédéral et la mère adoptive québécoise». Il croit que la «valse-hésitation des Québécois a fini par écœurer tout le monde».

«Les jeunes contestataires aux cheveux longs et aux jeans troués, soulignait récemment Euclide Chiasson, fondateur du Parti acadien, portent mainte-

nant des cravates comme hauts fonctionnaires à Fredericton, relationnistes au centre d'oncologie Georges-Dumont, ingénieurs, entrepreneurs.»

Il ne partage pas la crainte que l'indépendance du Québec soit aussi catastrophique qu'on le dit pour les Acadiens, à cause du nouveau contexte mondial, où les frontières jouent un rôle moins important dans la protection de la langue. En outre, les liens formels Québec-Acadie sont peu nombreux.

Selon lui, il y a un ressentiment des Acadiens envers les Québécois, mais qui ne découle pas forcément du référendum. «Les Acadiens disent "maudits Québécois" comme vous dites "maudits Français", dit-il. Ils trouvent que les Québécois ne tiennent pas beaucoup compte des autres.»

Cette distance entre les Québécois et les communautés francophones dans les autres provinces avait été consacrée lorsque la Fédération des francophones hors Québec avait changé son nom, en 1991, pour la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. Il s'agissait pour elles de ne plus se définir par rapport au Québec.

Malgré tout, et quoi qu'il advienne, le recteur Robichaud souhaite que Québécois et Acadiens sauront aller au-delà des rapports entre États et maintenir des relations «de peuple à peuple». «Ce qu'on doit le plus protéger, c'est la solidarité Québec-Acadie», dit Jean-Marie Nadeau.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ (514) 985-3344  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3390 / télécopieur (514) 985-3390  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS  
LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE SUIVANTS  
sont valables pour le service  
de livraison par camelot et  
pour les abonnements postaux.  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559